



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/59  
8 janvier 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

RAPPORT DE LA SEIZIÈME SESSION DE L'ORGANE EXÉCUTIF

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s
Introduction . . . . .	1 - 5
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR . . . . .	6
II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE AINSI QUE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET DE LA CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT QUI INTÉRESSENT L'ORGANE EXÉCUTIF . . . . .	7 - 10
III. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE . . . . .	11 - 15
IV. ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES . . . . .	16 - 24
V. COMITÉ D'APPLICATION . . . . .	25 - 27

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragrapes</u>
VI. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS DIVERS DOMAINES DE COOPÉRATION . . .	28 - 45
A. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) . . . . .	28 - 33
B. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement . . . . .	34 - 42
C. Techniques de lutte contre les émissions . . . . .	43 - 45
VII. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION . . .	46 - 49
VIII. PLAN DE TRAVAIL . . . . .	50 - 54
IX. RESTRUCTURATION DE L'ORGANE EXÉCUTIF . . . . .	55 - 58
X. QUESTIONS FINANCIÈRES . . . . .	59 - 66
XI. ÉLECTION DU BUREAU . . . . .	67
XII. ADOPTION DU RAPPORT . . . . .	68

Annexes

I. Décision 1998/5 concernant l'examen prévu à l'article 8 du Protocole d'Oslo de 1994	
II. Décision 1998/6 concernant l'application de la procédure d'examen du respect des obligations au Protocole d'Oslo	
III. Plan de travail pour l'application de la Convention, 1999	
IV. Liste provisoire des réunions pour 1999	
V. Budget de l'EMEP pour 1999 financé au moyen des contributions obligatoires	
VI. Contributions obligatoires au budget de l'EMEP pour 1999 et 2000 calculées à partir du barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1999 et 2000	

## Introduction

1. La seizième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance s'est tenue à Genève du 8 au 11 décembre 1998.
2. Y ont participé des représentants des Parties à la Convention ci-après : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Communauté européenne (CE).
3. Des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO-OMS) étaient également présents.
4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Conseil international du droit de l'environnement (CIDE), Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique (UNIPED) et Union mondiale pour la nature (UICN).
5. M. J. Thompson (Norvège) a présidé la réunion.

## **I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. L'ordre du jour, publié sous la cote ECE/EB.AIR/58, a été adopté avec les modifications suivantes : le point 7 (Progrès accomplis dans divers domaines de coopération) et le point 9 (Activités des organes de la CEE et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention) seraient examinés immédiatement après le point 5 (Comité d'application). Le point 6 (Restructuration de l'Organe exécutif) viendrait après le point 8 (Plan de travail).

## **II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE AINSI QUE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE ET DE LA CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT QUI INTÉRESSENT L'ORGANE EXÉCUTIF**

7. Le Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat, M. K. Bårnlund, a informé l'Organe exécutif des principaux résultats de la Conférence ministérielle d'Aarhus sur le thème "Un environnement pour l'Europe", en particulier de l'adoption de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

8. Il a également fourni des renseignements sur les réformes en cours à la CEE et l'établissement du projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001. Les programmes concernant l'environnement, comme tous les autres programmes, ne bénéficieraient vraisemblablement pas de ressources supplémentaires.

9. En outre, il a informé l'Organe exécutif de la restructuration récente de la Division de l'environnement et de l'habitat qui entraînait notamment une fusion des programmes sur l'air et sur l'eau au sein d'une nouvelle unité dirigée par M. Lars Nordberg. À cet égard, il a informé l'Organe exécutif que M. Nordberg atteindrait l'âge de la retraite obligatoire le 31 mars 1999 mais que la CEE avait demandé la prolongation de son contrat afin d'assurer la continuité des services de secrétariat durant les négociations et la mise au point définitive du protocole sur les oxydes d'azote et les substances connexes.

10. Le secrétariat a informé l'Organe exécutif de la situation concernant la ratification des protocoles. La délégation croate a annoncé que son pays avait récemment ratifié le Protocole d'Oslo de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, ce qui portait le nombre des ratifications à 22, sur 28 Signataires. La délégation canadienne a annoncé que son pays avait récemment ratifié les Protocoles d'Aarhus de 1998 sur les polluants organiques persistants et les métaux lourds. D'après les informations dont disposait le secrétariat, il était le premier à le faire.

### **III. STRATÉGIES ET POLITIQUES DES PARTIES À LA CONVENTION ET DES SIGNATAIRES CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

11. Le secrétariat a présenté le projet d'examen approfondi pour 1998 des stratégies et politiques visant à réduire la pollution atmosphérique (EB.AIR/1998/3 et Add.1) ainsi que le document sur les données relatives aux émissions (EB.AIR/GE.1/1998/4). Le rapport faisait la synthèse des informations disponibles et on en avait modifié la présentation pour en faciliter la lecture par le profane. La section sur l'application, qui avait été étoffée, a été jugée particulièrement importante.

12. Les délégations se sont déclarées satisfaites du rapport. Beaucoup y ont également apporté des corrections et des amendements ou indiqué que des informations complémentaires seraient soumises au secrétariat.

13. Pour quelques délégations, le rapport était un moyen d'influencer la population de leur pays ou de diffuser les informations au public. Il a été suggéré d'ouvrir un site Internet sur lequel le rapport ou un résumé de celui-ci serait disponible. Quelques délégations ont émis l'avis qu'il faudrait réfléchir à l'utilisation des informations et des analyses dans le cadre de la Convention, par exemple pour en favoriser l'application.

14. En réponse à une suggestion formulée par la délégation danoise, la Présidente du Comité d'application, Mme K. Hillman (Canada), a fait valoir que, pour le Comité d'application, envoyer aux Parties une lettre exposant leurs problèmes d'application prendrait beaucoup de temps. Une lettre mettant en évidence les lacunes en matière de communication des données poserait moins de problèmes.

15. L'Organe exécutif :

a) A adopté l'examen approfondi pour 1998 des stratégies et politiques visant à réduire la pollution atmosphérique, sous réserve des corrections et des informations complémentaires apportées par les Parties;

b) A décidé que les Parties devraient envoyer leurs observations et corrections au secrétariat avant le 15 janvier 1999, dernier délai;

c) A décidé d'envoyer aux Parties une lettre mettant en évidence leurs lacunes en matière de communication des données;

d) A décidé de diffuser le rapport, ou un extrait de celui-ci, sur Internet et d'établir un résumé de ce document à l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention;

e) A décidé d'organiser un séminaire le vendredi 26 mars 1999, pendant la vingt-neuvième session du Groupe de travail des stratégies, afin d'étudier comment tirer parti de ce rapport pour promouvoir l'application de la Convention.

#### **IV. ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES**

16. Le Président du Groupe de travail des stratégies, M. Lars Björkbom (Suède), a présenté les rapports des vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions du Groupe de travail (EB.AIR/WG.5/50, 52 et Corr.1, 54 et 56). Il a appelé l'attention sur l'achèvement du Protocole relatif aux métaux lourds (ECE/EB.AIR/61) et du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (ECE/EB.AIR/60), qui avaient été présentés à l'Organe exécutif à sa session extraordinaire tenue au niveau ministériel le 24 juin 1998.

17. M. Björkbom a souligné que des progrès appréciables avaient également été réalisés dans l'élaboration d'un projet de protocole sur les oxydes d'azote et les substances connexes. En particulier, l'analyse de scénarios de réduction de la pollution atmosphérique pour un protocole multieffets et multipolluants était désormais suffisamment avancée pour que le Groupe de travail puisse arrêter le scénario destiné à guider le processus de négociation à sa session suivante. Il lui faudrait, ce faisant, reconnaître que des incertitudes persistaient et que le protocole devait comporter une clause de révision pour tenir compte des progrès scientifiques. Moyennant quatre sessions de négociations, celles-ci pourraient être menées à bien en 1999, ainsi qu'il était demandé dans la Déclaration ministérielle d'Aarhus (ECE/EB.AIR/57, annexe I). Les travaux sur les annexes techniques devaient être poursuivis parallèlement aux négociations.

18. Le Président du Groupe de travail des stratégies a également présenté une note sur les fondements du protocole multieffets/multipolluants établie à son initiative à l'intention des délégations pour faciliter les négociations. Le secrétariat en avait diffusé le texte dans les trois langues officielles. La note avait pour objet de donner aux non-spécialistes un aperçu succinct des travaux scientifiques et techniques complexes sur lesquels reposait l'élaboration du protocole.

19. Plusieurs délégations ont constaté que le Groupe de travail des stratégies aurait à s'acquitter d'une tâche difficile et ambitieuse. Les analyses montraient que certaines Parties devraient procéder à des réductions importantes et parfois très coûteuses des émissions pour atteindre

quelques-uns des objectifs environnementaux. Dans ces conditions, il serait peut-être nécessaire d'engager une réflexion plus approfondie sur le partage des charges que lors de négociations antérieures.

20. Plusieurs délégations se sont félicitées de la coopération étroite établie avec la Commission européenne dans le cadre des travaux. Le caractère très homogène des activités de modélisation faisait que les dispositions juridiques qui en découlaient étaient pleinement compatibles. Le Président de l'Organe exécutif a informé les délégations des consultations menées entre les représentants de la Commission européenne et le Bureau de l'Organe exécutif. Le principal objectif désormais était de maintenir cette coopération et de veiller à ce que les travaux scientifiques nécessaires aux fins de l'élaboration de principes d'action soient poursuivis après l'achèvement du protocole multieffets/multipolluants d'une façon tout aussi homogène et selon le même degré de qualité.

21. La délégation des États-Unis a déclaré que le paragraphe 36 du rapport de la vingt-septième session du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/56) pouvait susciter des malentendus car il ne rendait pas bien compte de la position des États-Unis. S'il avait entrepris un vaste programme visant à réduire les émissions d'oxydes d'azote et collaborait au niveau bilatéral avec le Canada à la mise au point d'une démarche pour lutter contre ces émissions en Amérique du Nord, ce pays n'avait pas encore pris de décision en ce qui concerne sa participation à la négociation d'un protocole sur les oxydes d'azote et les substances connexes.

22. En ce qui concerne la manière d'aborder les réductions des émissions de soufre dans les négociations, point sur lequel le Groupe de travail des stratégies avait sollicité des directives (EB.AIR/WG.5/56, par. 43), les délégations sont convenues que les Parties qui estimaient que la réduction des émissions de soufre était un moyen moins coûteux et plus efficace de réduire l'acidification que la réduction des émissions de composés azotés devraient pouvoir opter pour la première solution. Plusieurs délégations préféraient attendre avant de se prononcer sur la question de savoir si des réductions des émissions de soufre allant au-delà de celles prescrites par le Protocole d'Oslo devraient être prévues dans le protocole multipolluants/multieffets, ou si elles devraient faire l'objet d'un amendement au Protocole d'Oslo. Cette décision devrait être prise en fonction du scénario de réduction modélisé qui guiderait le processus de négociation, et qui ne serait pas arrêté avant janvier 1999.

23. La Présidente du Comité d'application a présenté au nom du Bureau de l'Organe exécutif un projet de décision concernant l'examen prévu à l'article 8 du Protocole d'Oslo de 1994.

24. L'Organe exécutif :

a) A pris note des rapports du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/50, 52 et Corr.1, 54 et 56), en remerciant plus particulièrement M. Lars Björkbom d'avoir dirigé les travaux du Groupe de travail avec fermeté et diligence;

b) A pris note également de l'état d'avancement encourageant des travaux relatifs au protocole multipolluants/multieffets, en relevant en particulier que les travaux de modélisation étaient suffisamment avancés pour fournir des orientations utiles à la négociation;

c) A adopté la décision 1998/5 relative à l'examen prévu à l'article 8 du Protocole d'Oslo (voir plus loin l'annexe I);

d) A prié le Groupe de travail des stratégies d'étudier les différentes options qui s'offrent pour prendre en compte les obligations relatives aux réductions des émissions de soufre dans les négociations, compte tenu du scénario de réduction choisi pour guider ces négociations en vue d'élaborer une recommandation et de la soumettre en temps voulu pour que l'Organe exécutif puisse l'examiner à une session extraordinaire qui se tiendrait au premier semestre de 1999;

e) Et craignant beaucoup, après l'annonce du départ à la retraite de M. Lars Nordberg, l'animateur de l'équipe s'occupant de la Convention, que ce changement ne perturbe les travaux du secrétariat pendant la phase finale des négociations, compromettant ainsi l'importante action entreprise au titre de la Convention pour protéger la santé publique et l'environnement, il a prié le Président d'intervenir en son nom au niveau approprié afin que l'excellente équipe du secrétariat puisse continuer de travailler sous la direction de M. Nordberg au moins jusqu'à l'adoption du protocole multipolluants/multieffets.

#### **V. COMITÉ D'APPLICATION**

25. La Présidente du Comité d'application, Mme K. Hillman (Canada), a présenté le premier rapport du Comité (EB.AIR/1998/4), rendant compte des résultats de ses deux premières réunions qui portaient sur l'examen du respect des obligations en matière de notification énoncées dans les protocoles. À la demande de l'Organe exécutif, le Comité avait proposé un programme de travail à long terme (EB.AIR/1998/4, annexe) et entrepris une analyse préliminaire du projet de chapitre V de l'examen approfondi. Mme Hillman a par ailleurs rappelé à l'Organe exécutif les dispositions du paragraphe 3 de la décision 1997/2 (ECE/EB.AIR/53, annexe III) concernant son intention d'appliquer les mêmes procédures pour l'examen du respect des obligations énoncées dans le Protocole d'Oslo, qui était désormais en vigueur. Mme Hillman a remercié les autres membres du Comité d'application et le secrétariat du soutien actif et constructif qu'ils avaient apporté aux travaux du Comité.

26. Plusieurs délégations ont félicité le Comité d'application d'avoir pris un bon départ dans un nouveau secteur prioritaire. Quelques délégations ont posé des questions au sujet de points précis traités dans le rapport du Comité. Une délégation s'est inquiétée du fait que les membres du Comité représentant des Parties qui avaient ratifié le Protocole d'Oslo n'étaient peut-être pas assez nombreux pour que le Comité puisse procéder à un examen approfondi du respect des dispositions de cet instrument. Plusieurs délégations ont approuvé l'intention du Comité de commencer à examiner la qualité des renseignements communiqués, en particulier des données relatives aux émissions et des renseignements concernant les normes d'émission. Plusieurs délégations ont également apporté leur soutien aux travaux envisagés en vue de réviser le questionnaire utilisé pour l'examen des stratégies et

des politiques. Le Président du Groupe de travail des effets a suggéré de prendre également en considération dans le cadre de cette révision les dispositions qui n'étaient pas expressément assorties d'une obligation de notification, ainsi que le Comité l'avait proposé dans la partie D du programme de travail à long terme.

27. L'Organe exécutif :

a) A pris note, avec une grande satisfaction, du rapport du Comité d'application (EB.AIR/1998/4), en exprimant ses remerciements à la Présidente du Comité;

b) A adopté la décision 1998/6 concernant l'application de la décision 1997/2 au Protocole d'Oslo (voir plus loin l'annexe II);

c) A confirmé que son intention était bien d'exclure du champ d'application du paragraphe 10 de l'annexe à sa décision 1997/2 la fonction énoncée au paragraphe 3 a) de cette annexe, et les travaux prévus dans la partie III du programme de travail figurant en annexe au rapport du Comité d'application;

d) A approuvé le programme de travail à long terme du Comité d'application (EB.AIR/1998/4, annexe);

e) A prié le secrétariat d'utiliser désormais des questionnaires préalablement remplis pour demander aux Parties des renseignements sur leurs stratégies et leurs politiques de réduction de la pollution atmosphérique, conformément aux suggestions faites par le Comité d'application (EB.AIR/1998/4, par. 26);

f) A prié le Comité d'application d'étudier comment il pourrait prendre en compte dans ses travaux :

i) Les décisions prises par les signataires des protocoles quant à l'application des dispositions de ces instruments;

ii) Les dispositions figurant dans les déclarations politiques qui avaient été adoptées en même temps que certains des protocoles;

et de lui faire rapport à ce sujet à sa dix-septième session;

g) A prié également le Comité d'application de lui soumettre une proposition concernant le calendrier des examens des stratégies et politiques, en exprimant sa préférence pour un calendrier souple qui tiendrait compte des dates cibles fixées pour l'exécution des obligations énoncées dans les protocoles;

h) A réélu au Comité d'application :

- Mme Kirsten Hillman (Canada) en qualité de Présidente;



- M. Bohuslav Brix (République tchèque); et
- Mme Nataly Karpova (Fédération de Russie); et

élu en qualité de nouveau membre du Comité :

- M. David van Hoogstraten (États-Unis).

## VI. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS DIVERS DOMAINES DE COOPÉRATION

### A. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

28. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP, M. M. Williams (Royaume-Uni), a présenté le rapport de la vingt-deuxième session de cet organe (EB.AIR/GE.1/1998/2). Il a évoqué les progrès accomplis par le CSM-0 dans la modélisation des polluants acidifiants et des oxydants photochimiques, par le CSM-E dans la modélisation scientifique de base des métaux lourds et des POP et par le CCQC dans le cadre de ses travaux visant, notamment, à améliorer encore l'assurance qualité des données de surveillance. Les travaux de l'EMEP sur les inventaires des émissions ont été abordés dans le cadre de l'examen des stratégies et des politiques (voir plus haut le chapitre III). L'Organe directeur avait pris note avec une grande satisfaction de l'état d'avancement des travaux des centres de l'EMEP ainsi que du zèle avec lequel ceux-ci exécutaient le programme de travail et des efforts résolus qu'ils faisaient pour renforcer leur collaboration avec les autres groupes scientifiques nationaux ou internationaux travaillant dans ce domaine. M. Williams a également insisté sur la nécessité pour l'EMEP de continuer à bénéficier d'un appui de grande qualité de la part du secrétariat, y compris de contributions substantielles.

29. En outre, M. Williams a attiré l'attention de l'Organe exécutif sur les travaux envisagés à l'horizon 2005-2010 et sur le programme de la septième phase (1999-2001) établi par l'Organe directeur (EB.AIR/GE.1/1998/3/Rev.1). Au cours de la phase suivante, l'EMEP passerait d'une méthode compartimentée centrée sur les rapports de ses différents centres à une démarche plus intégrée. Il aborderait les sujets et les thèmes importants pour la Convention et s'intéresserait au suivi de l'application de ses protocoles avec la participation de deux de ses centres ou des trois. Le secrétariat avait déjà reformulé le plan de travail annuel de l'EMEP pour 1999 en fonction de ces principes (EB.AIR/GE.1/1998/7/Add.1).

30. Le secrétariat a présenté au cours d'une démonstration le site Web de l'EMEP (<http://www.emep.int>) et distribué une proposition du CSM-0 concernant le contenu et l'utilisation de ce site. L'EMEP avait pris des mesures importantes en 1998 pour diffuser plus largement ses résultats et mieux faire connaître ses travaux. Chypre a demandé à figurer désormais sur toutes les cartes pertinentes de l'EMEP. L'Organe exécutif a approuvé cette demande.

31. Le secrétariat a aussi informé l'Organe exécutif des mesures récemment prises pour renforcer encore la coopération entre l'EMEP et le secrétariat de la Convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est. Une note soumise par le secrétariat de l'OSPAR a été distribuée.

Dans ce contexte, il a également été noté que la coopération entre l'EMEP et l'HELCOM s'était intensifiée.

32. Au cours de l'échange de vues qui a suivi, plusieurs représentants ont pris note avec satisfaction de l'excellent travail effectué par l'EMEP pour étayer sur le plan scientifique le programme de travail de la Convention. On a jugé que la Convention avait besoin d'un programme dont le fonctionnement soit satisfaisant et qui soit tourné vers l'avenir. Il était donc nécessaire que les Parties fournissent les contributions financières voulues. Surveiller l'application de la Convention et de ses protocoles actuels demeurerait une tâche importante. L'EMEP devrait par ailleurs s'employer à fournir les informations nécessaires à une éventuelle révision des protocoles. La base de données du CSM-O était désormais opérationnelle, un rang de priorité élevé devrait être accordé à la poursuite des travaux de validation des données relatives aux émissions. De nombreux représentants ont également demandé à l'EMEP de resserrer sa coopération avec d'autres organisations (telles que la Communauté européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, la Convention de Barcelone) et, en particulier, avec les scientifiques d'Amérique du Nord qui travaillaient dans ce domaine.

33. À l'issue du débat, l'Organe exécutif :

a) A pris note du rapport sur les travaux de la vingt-deuxième session de l'Organe directeur ainsi que des résultats présentés en annexe à ce rapport (EB.AIR/GE.1/1998/2);

b) A pris note également des données sur les émissions (EB.AIR/GE.1/1998/4 et mise à jour distribuée pendant la session) et a rappelé aux Parties qu'elles devaient rendre compte de leurs émissions chaque année en temps voulu, comme le demandait le secrétariat, fournir les informations manquantes et vérifier minutieusement la concordance des données;

c) A encouragé les Parties à appliquer, autant que possible, le projet de directives pour la communication des données (EB.AIR/GE.1/1997/5) à titre expérimental, afin de tenter d'améliorer la qualité des données sur les émissions, et à adresser des observations supplémentaires sur ces directives au secrétariat avant la fin du mois de janvier 1999;

d) A appelé l'attention des Parties sur le fait qu'il leur appartenait d'entretenir le réseau de surveillance nécessaire et de l'étendre pour qu'il couvre l'ensemble de la zone de l'EMEP; a encouragé les Parties à améliorer encore leur système de surveillance dans le cadre de l'EMEP de façon à obtenir des mesures de meilleure qualité et à désigner, si elles ne l'avaient pas encore fait, leurs responsables nationaux chargés de l'assurance de la qualité, et leur a rappelé qu'elles devaient communiquer les données de surveillance en temps voulu;

e) A continué à encourager la coopération entre l'EMEP et les commissions régionales de protection du milieu marin, HELCOM et OSPARCOM, dans le domaine des émissions, de la surveillance atmosphérique et de la modélisation;

f) A approuvé la proposition du Comité directeur relative à l'affichage des résultats de l'EMEP sur Internet, telle qu'elle était résumée dans la note informelle distribuée pendant la session;

g) A approuvé le programme de la septième phase de l'EMEP et a décidé de tenir compte de celui-ci ainsi que des travaux envisagés dans le cadre de l'EMEP à l'horizon 2005/2010, tels qu'ils avaient été présentés par l'Organe directeur, aux fins de la mise au point du plan de travail de 1999 pour l'application de la Convention.

B. Effets des principaux polluants atmosphériques sur la santé et l'environnement

34. Le Président du Groupe de travail des effets, M. Keith Bull (Royaume-Uni), a présenté le rapport de la dix-septième session du Groupe de travail (EB.AIR/WG.1/1998/2) et a passé en revue les résultats obtenus par ce dernier ainsi que par les Programmes internationaux concertés, le Programme de cartographie et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

35. Il a noté en particulier les éléments suivants :

a) Les résultats importants obtenus par les Programmes internationaux concertés, le Programme de cartographie et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (EB.AIR/WG.1/1998/4), qui contribuaient grandement à l'application effective de la Convention et à la mise en place d'une base scientifique pour l'élaboration du nouveau protocole multipolluants et multieffets sur les oxydes d'azote et les substances connexes;

b) Le document concernant le développement ultérieur des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1998/3) établi par le Bureau et approuvé par le Groupe de travail des effets;

c) L'examen extérieur en cours des activités relatives aux effets, dont les résultats pourraient avoir des incidences importantes sur le développement ultérieur des programmes ainsi que sur leur orientation, leurs objectifs, leur structure et leur champ d'activité futurs; le Groupe de travail était convenu de réexaminer le développement ultérieur des activités relatives aux effets à sa dix-huitième session en 1999;

d) Les progrès réalisés dans la cartographie des niveaux et des charges critiques et l'approbation par le Groupe de travail des effets des cartes actualisées des charges critiques du soufre et de l'azote nutritif ainsi que les efforts accomplis par les Parties et le CCE pour assurer la transparence des données relatives aux charges critiques et l'utilisation, par les responsables de l'élaboration de modèles d'évaluation intégrée, des méthodes de fixation des objectifs (dépassements cumulés et dépôts maximaux);

e) Les mesures positives prises par le PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts pour rationaliser ses activités, telles qu'elles étaient exposées dans le document

sur l'état d'avancement du Programme et la stratégie proposée pour en poursuivre le développement jusqu'en 2001 (EB.AIR/WG.1/1998/7) ainsi que les objectifs révisés du Programme et les priorités proposées pour la période 1998-2001;

f) La création de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, et l'adoption de son mandat, de ses priorités à court terme et de son plan d'action pour 1998-1999 ainsi que le rôle important joué par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la mise en route des activités de l'Équipe spéciale;

g) La publication d'un certain nombre de rapports techniques et/ou récapitulatifs portant sur des sujets précis et des activités particulières inscrites aux programmes ainsi que l'organisation de plusieurs ateliers;

h) L'élaboration du projet de rapport de fond sur les effets de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et les tendances observées à cet égard, réalisée en partie grâce au concours financier de la Commission européenne, ainsi que les plans concernant sa mise au point définitive et sa diffusion plus large;

i) Les ateliers qui devaient être organisés en 1999 à savoir :  
i) l'atelier sur les niveaux critiques de l'ozone, niveau II (prévu en Suisse en avril 1999); ii) l'atelier sur les métaux lourds (prévu en Allemagne en octobre 1999) et iii) l'atelier sur les charges critiques pour l'acidité et l'eutrophisation : critères, concepts et indicateurs biologiques (prévu au Danemark en novembre 1999);

j) L'adoption de la note sur le financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1998/15) par le Groupe de travail, qui avait également confirmé que les estimations des coûts de coordination indispensables pour 1999 concernant différents éléments de ces activités, telles qu'elles étaient indiquées dans le document EB.AIR/WG.1/1997/14, restaient valables, réaffirmé la nécessité de partager les coûts de coordination de manière plus équitable et invité son Bureau à mettre au point, en collaboration avec le secrétariat, une méthode transparente pour l'enregistrement et la présentation de tous les types de contributions volontaires.

36. M. Bull a en outre indiqué qu'il fallait continuer à mettre à jour régulièrement les objectifs et les méthodes de travail des différents programmes, compte tenu de l'évolution des priorités de l'Organe exécutif.

37. Il a réaffirmé l'importance capitale du travail effectué par les centres nationaux de liaison et de l'appui régulier apporté par les pays chefs de file et les centres de coordination.

38. Le Président de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et représentant du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (CEES-OMS), M. M. Krzyzanowski, a fait le point des activités de l'Équipe spéciale concernant les effets sur la santé des matières particulaires provenant du transport à longue distance de polluants atmosphériques. Il a souligné qu'à sa deuxième réunion, en

janvier 1999, l'Équipe spéciale : i) examinerait l'avant-projet du rapport sur ce sujet établi à partir des données communiquées par les experts gouvernementaux; ii) se prononcerait sur la version définitive du rapport en vue de soumettre celui-ci au Groupe de travail des effets en août 1999; et iii) débattrait du développement ultérieur de ses activités.

39. L'Organe exécutif s'est félicité des résultats importants obtenus par le Groupe de travail des effets et ses organes subsidiaires dans le domaine des activités relatives aux effets, a salué la haute tenue scientifique de leurs travaux et a noté avec satisfaction qu'ils contribuaient pour beaucoup à l'application effective de la Convention.

40. L'Organe exécutif a également souligné l'importance des travaux relatifs à la santé menés dans le cadre de la Convention et s'est félicité de la contribution apportée à point nommé par l'Équipe spéciale à l'étude de l'importante question des effets des matières particulaires. Il a estimé que l'Équipe spéciale devrait déterminer ses priorités futures en tenant compte du recentrage des activités liées à la Convention sur le réexamen et, éventuellement, l'extension des protocoles existants. En particulier, les effets sur la santé de l'ozone et des oxydes d'azote, qui étaient pris en compte dans les négociations en cours sur le protocole multipolluants à propos des sources mobiles, ainsi que les effets des métaux lourds et des POP, pour lesquels les protocoles correspondants pourraient entrer en vigueur assez rapidement, mériteraient une attention particulière.

41. Tout en attachant une grande valeur aux contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer en partie les activités relatives aux effets et en soulignant l'importance de l'appui financier substantiel fourni au fil des années par les pays hôtes et/ou les pays chefs de file pour les activités des centres de coordination des Programmes, plusieurs délégations ont réaffirmé la nécessité d'un mécanisme permanent de financement de ces activités par des contributions obligatoires.

42. L'Organe exécutif :

a) A pris note du rapport de la dix-septième session du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/1998/2);

b) A pris note des résultats importants obtenus dans le cadre des Programmes internationaux concertés et du Programme de cartographie et de leur contribution concrète à l'application effective de la Convention et à la constitution d'une base scientifique pour l'élaboration du nouveau protocole multipolluants/multieffets sur les oxydes d'azote et les substances connexes, tels qu'ils étaient présentés dans le rapport commun de 1998 des Programmes internationaux concertés et du Programme de cartographie (EB.AIR/WG.1/1998/4);

c) A adopté la note sur le développement ultérieur des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1998/3), et a approuvé le projet du Groupe de travail de réexaminer la question à sa dix-huitième session en 1999 en tenant compte des modifications que pourraient proposer les équipes spéciales, des conclusions de l'examen extérieur en cours et des recommandations correspondantes, et des débats de l'Organe exécutif sur ses activités à moyen et à long terme (EB.AIR/WG.1/1998/2, par. 13 c));

d) A approuvé les cartes actualisées des charges critiques du soufre et de l'azote nutritif en Europe (EB.AIR/WG.1/1998/5);

e) A pris note des initiatives prises par le PIC-Forêts pour rationaliser ses activités, telles qu'elles étaient exposées dans le document sur la situation actuelle et la stratégie proposée pour le développement du PIC-Forêts jusqu'en 2001 (EB.AIR/WG.1/1998/7) (EB.AIR/WG.1/1998/2, par. 24 a) et d));

f) A approuvé les plans prévus pour la mise au point du texte définitif du rapport de fond sur les tendances et a invité le Bureau du Groupe de travail des effets à envisager d'en élaborer une version abrégée à l'intention du grand public (EB.AIR/WG.1/1998/2, par. 43 et 44 b) et d)-e));

g) A pris note avec satisfaction de la proposition de l'Allemagne d'accueillir un atelier sur les métaux lourds vers la fin de 1999 (EB.AIR/WG.1/1998/2, par. 46 c));

h) S'est félicité de la création de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, a pris note de son mandat, de ses priorités à court terme et de son plan d'action pour l'année suivante, et a remercié le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS, qui avait joué un rôle important dans la mise en route de ces activités (EB.AIR/WG.1/1998/2, par. 49 à 51);

i) A pris note du document EB.AIR/WG.1/1998/15 sur le financement des activités relatives aux effets et a invité le Bureau du Groupe de travail des effets à continuer de fournir des informations sur les contributions volontaires (affectées et non affectées) au Fonds d'affectation spéciale, étant entendu que les contributions financières versées directement par les pays chefs de file ou les pays d'accueil aux centres de coordination devraient être consignées dans un texte d'accompagnement. Les autres formes de contributions (accueil des réunions des équipes spéciales et des ateliers, appui aux centres nationaux de liaison, contributions ou appui indirects aux centres de coordination des Programmes) devraient être comptabilisées séparément par le secrétariat.

#### C. Techniques de lutte contre les émissions

43. Le Président du Groupe de travail des techniques de réduction, M. L. Lindau (Suède), a présenté le rapport sur les travaux de la sixième session du Groupe de travail (EB.AIR/WG.6/1998/2). Il a en particulier rendu compte des progrès réalisés dans l'élaboration de contributions à la négociation d'un protocole visant à réduire les émissions d'oxyde d'azote et de substances connexes, contributions prenant la forme de documents d'orientation portant sur les techniques de réduction des émissions de COV, de NO<sub>x</sub> et d'ammoniac provenant de sources fixes et mobiles, notamment de l'agriculture, et de projets d'annexes concernant les valeurs limites pour les COV et les NO<sub>x</sub>, établis par les Équipes spéciales de l'évaluation des possibilités/techniques de réduction des émissions de COV et de NO<sub>x</sub> dirigées par l'Allemagne, le groupe d'experts sur l'ammoniac ayant pour chef de file le Royaume-Uni, et le secrétariat aidé d'un autre groupe d'experts sur les sources mobiles.

44. M. Lindau a suggéré d'organiser des groupes de rédaction auxquels participeraient des experts et qui se réuniraient parallèlement aux sessions du Groupe de travail des stratégies en 1999 et de limiter le nombre de nouvelles réunions des Équipes spéciales et des groupes d'experts afin que le Groupe de travail des techniques de réduction puisse achever de préparer sa contribution.

45. L'Organe exécutif :

a) A pris note du rapport sur les travaux de la sixième session du Groupe de travail des techniques de réduction (EB.AIR/WG.6/1998/2);

b) A pris note des progrès réalisés par les Équipes spéciales de l'évaluation des possibilités/techniques de réduction des émissions de COV et de NO<sub>x</sub> et prié le Groupe de travail des stratégies d'arrêter la version définitive des documents d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions de COV et de NO<sub>x</sub> provenant de sources fixes et des projets d'annexes correspondants portant sur les valeurs limites de ces émissions;

c) A pris note des progrès réalisés par le groupe d'experts pour établir un projet de document sur les possibilités/techniques de prévention et de réduction des émissions d'azote réduit et a invité ce groupe à achever ses travaux en tenant compte tout particulièrement des meilleures pratiques agricoles portées à son attention par les Parties;

d) A invité les Parties à participer activement à la campagne de sensibilisation et à organiser un ou plusieurs ateliers ciblés sur les meilleures possibilités et techniques disponibles pour prévenir et réduire les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture, ainsi que d'autres ateliers visant à examiner les problèmes de pollution atmosphérique rencontrés dans des secteurs particuliers, en fonction des besoins des pays en transition;

e) A pris note des progrès réalisés par le groupe d'experts des techniques de lutte contre les émissions de COV et de NO<sub>x</sub> provenant de certaines sources mobiles et a invité ce groupe à achever ses travaux concernant les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions de COV et de NO<sub>x</sub> et les valeurs limites pour les émissions de COV et de NO<sub>x</sub> provenant des sources mobiles nouvelles;

f) A invité les Parties à examiner une liste des activités qui pourraient être entreprises dans l'avenir afin d'élaborer sur cette base des projets concrets - ateliers, études, réunions de groupes d'experts, etc. - en liaison avec le Bureau du Groupe de travail des techniques de réduction et le secrétariat;

g) A constitué une équipe spéciale sur les sous-produits ayant l'Autriche pour pays chef de file, qui axerait ses travaux sur les résidus contenant des métaux lourds et des polluants organiques persistants.

**VII. ACTIVITÉS DES ORGANES DE LA CEE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT UN RAPPORT AVEC LA CONVENTION**

46. Le secrétariat a informé l'Organe exécutif des activités en cours des organes subsidiaires principaux de la Commission qui avaient un rapport avec son plan de travail, évoquant en particulier les travaux du Comité de l'énergie durable, l'Évaluation 2000 CEE/FAO des ressources forestières des zones tempérées et des zones boréales et la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, tenue en juin 1998, ainsi que les travaux du Comité des transports intérieurs et les modifications apportées aux Règlements CEE pertinents, notamment aux Règlements Nos 67, 83, 85 et 101 concernant les véhicules fonctionnant au GPL et au GNC et les équipements correspondants.

47. Le secrétariat a également fourni des renseignements sur les activités les plus pertinentes d'autres organisations internationales, en particulier de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), et a mis à la disposition des participants des documents d'information émanant de ces organisations et d'autres organisations.

48. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (CEES-OMS) a rendu compte des travaux du Centre ayant trait à l'évaluation des effets sur la santé de la pollution atmosphérique en Europe et constituant sa contribution à la troisième Conférence ministérielle sur la santé et l'environnement qui se tiendrait en juin 1999 à Londres (Royaume-Uni), ainsi que de ses activités relatives à la mise à jour des Directives de l'OMS sur la qualité de l'air. Les représentants de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont communiqué des informations et fait distribuer des notes sur les activités de leurs organisations respectives ayant un rapport avec la Convention.

49. L'Organe exécutif a souligné en particulier l'utile coopération qui existait entre le Groupe de travail des effets et le CEES-OMS ainsi qu'entre l'EMEP et l'OMM, en souhaitant que cette coopération soit intensifiée.

**VIII. PLAN DE TRAVAIL**

50. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail pour l'application de la Convention (EB.AIR/1998/7 et Add.1), modifié en fonction des débats qui avaient eu lieu et des décisions qui avaient été prises pendant la session en cours de l'Organe exécutif, ainsi qu'une liste indicative de réunions pour 1999.

51. Il a présenté également une note sur la pollution atmosphérique et les transports (EB.AIR/1998/9), fondée sur le Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) adopté par la Conférence régionale sur les transports et l'environnement de la CEE/ONU organisée à Vienne en 1997.

52. L'Organe exécutif a pris acte de la note sur la pollution atmosphérique et les transports (EB.AIR/1998/9), en soulignant l'importance des mesures à prendre dans le secteur des transports pour la réalisation des objectifs de la Convention; il a prié ses organes subsidiaires et les équipes spéciales



compétentes de tenir compte des éléments de programme pertinents indiqués dans la note pour l'élaboration des futurs plans de travail et, si possible, d'entreprendre dès 1999 l'exécution des activités.

53. L'Organe exécutif a adopté son plan de travail pour 1999, dont le texte est reproduit, plus loin, à l'annexe III.

54. L'Organe exécutif a retenu en principe la période du 6 au 10 décembre 1999 pour la tenue de sa dix-septième session. La liste provisoire des réunions prévues en 1999 est reproduite plus loin à l'annexe IV.

#### **IX. RESTRUCTURATION DE L'ORGANE EXÉCUTIF**

55. Le Président de l'Organe exécutif a présenté une proposition concernant l'organisation des travaux après l'achèvement des négociations en cours (EB.AIR/1998/5), élaborée par le Bureau comme suite à la demande formulée par l'Organe exécutif à sa quinzième session (ECE/EB.AIR/53, par. 46). Le Bureau avait établi la proposition sur la base d'une note relative aux priorités futures (EB.AIR/1997/3) adoptée par l'Organe exécutif, en tenant compte d'un certain nombre de facteurs importants, ou appelés à le devenir, pour les activités entreprises dans le cadre de la Convention, parmi lesquels : la stabilité nécessaire aux travaux scientifiques sous-tendant le processus d'élaboration de principes d'action en application de la Convention, l'évolution politique dans la région, notamment l'élargissement de la Communauté européenne et la différence de stratégies des deux côtés de l'Atlantique en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

56. De nombreuses délégations ont félicité le Bureau de l'Organe exécutif pour sa proposition claire, concise et de grande portée. La nécessité d'un recentrage des travaux sur l'application des protocoles et l'examen du respect des obligations énoncées dans ces instruments a été reconnue. Plusieurs délégations ont fait valoir qu'il restait à combler d'importants décalages entre les résultats des politiques adoptées et les objectifs environnementaux et qu'un soutien politique plus vigoureux s'imposait pour étendre le champ d'application des protocoles. On a insisté sur le caractère particulièrement préoccupant des incidences de la pollution atmosphérique sur la santé, notamment de celles dues aux particules. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mieux faire connaître la Convention dans la région de la CEE et au-delà.

57. Quelques délégations ont également appelé l'attention sur l'importance de la poursuite d'une coopération étroite entre l'Organe exécutif et la CE. Cette coopération aurait pour effet de renforcer l'appui politique dont la Convention bénéficiait dans les pays en transition désireux d'adhérer à la CE. La délégation néerlandaise a fait observer que la CE utilisait beaucoup les travaux menés dans le cadre de la Convention et a exprimé le souhait que cette coopération s'intensifie, en vue éventuellement de déboucher sur une intégration complète des deux activités. À son avis, la CE devrait, à court et à moyen terme, accroître ses contributions volontaires et fournir, à long terme, un certain financement structurel pour l'élaboration de modèles d'évaluation intégrée et les activités relatives aux effets.

58. Après un large échange de vues, l'Organe exécutif :

a) A approuvé l'esprit général de la proposition et a remercié le Bureau pour son travail;

b) A prié le Bureau de réviser la note au début de 1999 en tenant compte des points soulevés au cours du débat et en prenant en considération notamment :

- La nécessité de continuer à apporter un appui politique aux travaux et les moyens d'y parvenir;
- La possibilité d'adapter les travaux menés dans le cadre de la Convention en fonction des nouveaux problèmes environnementaux et/ou d'en étendre le champ au-delà de la région de la CEE;
- L'importance des travaux du Groupe de travail des stratégies et de l'examen pour promouvoir des politiques de réduction en vue d'assurer une protection complète de la santé et de l'environnement et la nécessité par conséquent de garantir la continuité des travaux de cet organe en prévoyant qu'il se réunirait au moins une fois par an;
- L'importance de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, qui devrait continuer à être chargée de cette activité essentielle dont elle contribuait à assurer la transparence et l'accessibilité et la nécessité de créer, pour la construction des modèles d'évaluation intégrée, un cadre institutionnel qui favorise les travaux spécialisés actuellement centralisés à l'IIASA;
- La nécessité de mettre en place un système de communication souple, indépendamment de l'organisation hiérarchique exposée dans la proposition, pour promouvoir les objectifs des activités, en particulier en rattachant directement le Comité d'application et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée au Groupe de travail des stratégies et de l'examen;
- La nécessité d'explicitier les travaux à entreprendre sur les techniques de réduction, notamment : la mise à jour, par des équipes spéciales, des annexes techniques des protocoles, le renforcement du transfert de technologies et de savoir-faire grâce aux ressources d'autres institutions nationales ou internationales et les travaux portant sur les possibilités de réduction et leurs coûts, qui pourraient être menés par un sous-groupe spécialisé de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, chargé parallèlement d'étudier de nouvelles mesures propres à réduire les émissions, notamment des mesures structurelles;

c) A prié également le Bureau de rédiger le projet de mandat des organes de la nouvelle structure, en indiquant clairement le système de communication, et de lui présenter une proposition à sa dix-septième session.

**X. QUESTIONS FINANCIÈRES**

59. Le secrétariat a présenté le document EB.AIR/1998/8 relatif aux ressources financières nécessaires pour l'application de l'EMEP et a, notamment, appelé l'attention de l'Organe exécutif sur l'état du Fonds d'affectation spéciale. L'Organe directeur et son bureau avaient révisé le principe d'établissement du budget de l'EMEP pour l'adapter à la nouvelle structure du programme de travail pour 1999.

60. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont relevé l'excellente qualité des travaux de l'EMEP et ont indiqué qu'il était important de continuer à garantir le financement international de ces travaux.

61. L'Organe exécutif :

- a) A adopté le budget total de l'EMEP pour 1999 ainsi que la répartition des ressources (voir l'annexe V et les réserves formulées au paragraphe 62 ci-dessous);
- b) A décidé que les contributions obligatoires à l'EMEP pour 1999 seraient calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 1999 (voir l'annexe VI et les réserves consignées au paragraphe 62 ci-dessous);
- c) A décidé à titre provisoire que le montant du budget de l'EMEP pour l'an 2000 serait le même que pour 1999 et a prié l'Organe directeur d'examiner plus avant, avec le concours de son bureau, le détail des budgets des centres pour 2000 ainsi que le plan de travail, qu'il devrait approuver à sa dix-septième session. Les contributions obligatoires pour l'an 2000 seraient calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour l'an 2000. Il a été pris note des réserves émises à ce sujet, réserves qui étaient les mêmes que celles formulées pour 1999 (voir l'alinéa b) ci-dessus et pour plus de détails le paragraphe 62 ci-dessous);
- d) A indiqué qu'il n'approuverait une éventuelle modification des contributions obligatoires qu'après une analyse approfondie du budget total par l'Organe directeur de l'EMEP et a prié celui-ci d'étudier la possibilité de fixer les contributions obligatoires pour une période de trois ans, à compter de 2001, et de lui faire rapport à ce sujet à sa dix-septième session;
- e) A demandé instamment aux Parties d'acquitter leurs arriérés au Fonds d'affectation spéciale et leur a recommandé de verser leurs contributions en espèces au Fonds le plus tôt possible durant l'exercice budgétaire;
- f) A prié l'Organe directeur de poursuivre, avec le concours de son bureau et du secrétariat et en liaison avec les commissaires aux comptes de l'ONU, ses travaux visant à mettre au point les procédures d'établissement du budget et de vérification des comptes ainsi que les mécanismes de suivi, conformément à la décision prise par l'Organe directeur à sa vingt et unième session.

62. L'Allemagne a réservé sa position concernant ses contributions obligatoires pour 1999 et 2000 calculées sur la base du barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies pour ces deux années (voir l'annexe VI). En outre, la France, l'Italie et la Communauté européenne ont réservé leurs positions au sujet des budgets pour 1999 et 2000.

63. La Fédération de Russie a appelé l'attention de l'Organe exécutif sur le fait que l'augmentation de 10 % du budget de l'EMEP pour 1999 par rapport à celui de 1998 était justifiée par la nécessité d'entreprendre des activités liées aux nouveaux protocoles sur les métaux lourds et les polluants organiques persistants. Toutefois, la répartition des ressources financières pour 1999 n'obéissait pas à ce raisonnement, les fonds prévus pour ces activités n'augmentant que de 6 %.

64. À propos du financement des activités relatives aux effets, le Président du Groupe de travail des effets s'est félicité de la légère augmentation des contributions volontaires au cours des deux années écoulées. Tant les contributions affectées que les contributions non affectées versées au Fonds d'affectation spéciale servaient à financer des activités supplémentaires convenues dans les centres des programmes. Il a fait remarquer que si les contributions non affectées pouvaient être attribuées à des domaines désignés par le Groupe de travail des effets et son bureau, un certain nombre de Parties versaient des contributions expressément réservées à certains programmes et/ou activités. Pour assurer le maximum d'efficacité dans l'utilisation de ces ressources financières, le Président a invité les Parties à s'abstenir, si possible, de préciser l'affectation de leurs contributions, et, si elles ne pouvaient faire autrement, de tenir dûment compte du plan de travail pour l'application de la Convention et/ou de consulter le Bureau du Groupe de travail des effets.

65. À l'invitation du Président de l'Organe exécutif, les Parties énumérées ci-après ont annoncé le versement de contributions volontaires (affectées ou non affectées) pour les activités relatives aux effets en 1999, ou ont indiqué leur intention de verser des contributions dans un proche avenir : Allemagne, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Suisse (pour 1998 également), et Communauté européenne.

66. L'Organe exécutif :

a) A souligné à nouveau la nécessité de mettre en place un mécanisme stable et durable pour le financement des activités de base menées dans le cadre de la Convention et comprenant, outre l'EMEP, les activités relatives aux effets et la construction de modèles d'évaluation intégrée, et a demandé instamment aux délégations de poursuivre leurs efforts en vue d'obtenir de leur gouvernement qu'il soutienne la création d'un tel mécanisme;

b) S'est félicité de l'annonce faite par des Parties à la session en cours de contributions volontaires pour les activités relatives aux effets en 1999, et a invité les autres Parties à étudier la possibilité d'annoncer des contributions en utilisant le barème indicatif figurant en annexe au rapport de la vingt-deuxième session du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/46, annexe I).

**XI. ÉLECTION DU BUREAU**

67. M. J. Thompson (Norvège) a été réélu Président; MM. J. Beale (États-Unis), L. Björkbom (Suède), K. Bull (Royaume-Uni), R. Görden (Allemagne), L. Lindau (Suède), M. Williams (Royaume-Uni) et J. Zurek (Pologne) ont été réélus Vice-Présidents. L'Organe exécutif a décidé que désormais le Président du Comité d'application serait membre de son bureau et a, en conséquence, élu Mme K. Hillman Vice-Présidente. L'Organe exécutif a par ailleurs réélu M. L. Björkbom Président du Groupe de travail des stratégies et M. L. Lindau Président du Groupe de travail des techniques de réduction.

**XII. ADOPTION DU RAPPORT**

68. L'Organe exécutif a adopté le rapport de sa seizième session le 11 décembre 1998, en vue de sa distribution générale.

Annexe I

**DÉCISION 1998/5 CONCERNANT L'EXAMEN PRÉVU À L'ARTICLE 8  
DU PROTOCOLE D'OSLO DE 1994**

L'Organe exécutif,

Se référant aux dispositions prévues en matière d'examen à l'article 8 du Protocole d'Oslo de 1994,

Rappelant sa décision de 1996 selon laquelle le premier examen du Protocole d'Oslo de 1994 devrait être achevé six mois après la première session de l'Organe exécutif tenue après l'entrée en vigueur du Protocole (ECE/EB.AIR/49, par. 74),

Notant que le Protocole d'Oslo de 1994 est entré en vigueur le 5 août 1998,

Constatant que de nombreux éléments de l'examen prévu à l'article 8 du Protocole d'Oslo de 1994 ont été ou seront pris en considération au cours des négociations sur le protocole multipolluants/multieffets,

1. Prie le Groupe de travail des stratégies de confirmer avant juin 1999, avec le concours du Comité d'application, qu'il a, aux fins de l'article 8 du Protocole d'Oslo de 1994, dans le cadre des négociations sur le protocole multipolluants/multieffets et conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 8, examiné :

- a) Les informations fournies par les Parties et par l'EMEP;
- b) Les données sur les effets des dépôts de composés du soufre et d'autres composés acidifiants; et
- c) Les obligations énoncées dans le Protocole, notamment
  - i) les obligations à assumer au regard des réductions des émissions calculées et optimisées au niveau international, visées au paragraphe 5 de l'article 5;
  - ii) la validité des obligations et les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Protocole;

2. Prie son bureau d'examiner les résultats de ces travaux et de lui en rendre compte à sa dix-septième session.

Annexe II

**DÉCISION 1998/6 CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN  
DU RESPECT DES OBLIGATIONS AU PROTOCOLE D'OSLO**

Les Parties au Protocole de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, réunies dans le cadre de l'Organe exécutif, décident, en application du paragraphe 5 de l'article 7 dudit Protocole, de retenir, pour l'examen du respect des obligations, la structure, les fonctions et les procédures définies dans l'annexe à la décision 1997/2, à la place du régime adopté à la session extraordinaire de l'Organe exécutif à Oslo le 14 juin 1994.

Annexe III

**PLAN DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION, 1999**

**1. STRATÉGIES ET POLITIQUES**

**1.1 EXAMEN DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES**

Objectif : Brosser un tableau général des stratégies et politiques nationales et internationales renseignant notamment sur la législation en vigueur et les niveaux des émissions, en vue d'évaluer le degré d'application de la Convention et de ses protocoles (examen approfondi). Étudier l'évolution récente des stratégies et politiques nationales des Parties et des signataires en matière de réduction des émissions, en accordant une attention particulière à l'état de l'application des protocoles (mise à jour). On réalisera ces examens tous les deux ans, en faisant alterner un examen approfondi et une mise à jour.

Méthode de travail : Le secrétariat élaborera un projet d'examen (examen approfondi ou mise à jour) à partir des renseignements fournis par les Parties et les signataires, et par d'autres sources officielles, à présenter au Comité d'application et à soumettre ensuite à l'Organe exécutif, pour examen. Par souci d'uniformité, la présentation des informations relatives aux stratégies et politiques nationales devrait suivre le plan général approuvé par l'Organe exécutif (EB.AIR/1997/2 tel que modifié) ainsi qu'un questionnaire qui sera établi par le secrétariat avec le concours du Comité d'application. Ce questionnaire sera fondé sur le plan général adopté par l'Organe exécutif et sur les obligations incombant aux Parties en vertu des protocoles à la Convention. Les données à communiquer au sujet des émissions actuelles et prévues seront précisées à la rubrique 2.3.

Calendrier : L'examen approfondi et la mise à jour seront effectués par alternance tous les deux ans. Un examen approfondi a été effectué en 1998; ses résultats seront publiés une fois que les adjonctions et rectifications y auront été incorporées. La prochaine mise à jour sera réalisée en 2000.

**1.2 EXAMEN DU RESPECT DES OBLIGATIONS**

Objectif : Examiner la façon dont les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu des protocoles à la Convention.

Méthode de travail : Le Comité d'application élaborera des recommandations en vue de la révision du questionnaire utilisé pour communiquer des informations sur les stratégies et les politiques, le but étant d'y ajouter, en leur faisant une large place, des questions portant sur les obligations de notification découlant des protocoles. Il examinera le respect par les Parties des protocoles pertinents, compte tenu des résultats de l'examen approfondi de 1998. Le Comité demandera conseil aux organes subsidiaires et experts compétents (EMEP, Équipe spéciale sur les inventaires des émissions, Groupe de travail des techniques de réduction, etc.) en ce qui concerne : i) la question de savoir si les données d'émission communiquées au sujet du soufre, des NO<sub>x</sub> et des COV, et la base de calcul de ces données, sont satisfaisantes aux fins de



l'évaluation du respect des obligations; ii) les informations nécessaires pour évaluer le respect des obligations de caractère technique figurant dans les protocoles relatifs aux NO<sub>x</sub> et aux COV. Il entreprendra aussi l'examen des questions concernant le respect des obligations énoncées dans les protocoles, qui ne font pas l'objet de prescriptions précises en matière de notification, telles que les dispositions relatives à la recherche et à la surveillance.

Calendrier :

a) Troisième réunion du Comité d'application, à Ottawa (Canada) du 1er au 3 mars 1999;

b) Quatrième réunion du Comité d'application, à Berlin (Allemagne), en septembre 1999;

c) Présentation d'un rapport à l'Organe exécutif à sa dix-septième session.

**1.3 ÉLABORATION D'UN PROTOCOLE RELATIF À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE ET DE SUBSTANCES CONNEXES**

Objectif : Élaborer un protocole en recourant à une approche multipolluants et en tenant compte de la pollution photochimique, de l'acidification et de l'eutrophisation.

Méthode de travail : Le Groupe de travail des stratégies poursuivra les négociations sur un projet de protocole en s'appuyant sur les renseignements qu'il reçoit de ses équipes spéciales et d'autres organes subsidiaires ainsi que sur toute proposition soumise par les Parties. Dans ses efforts il tiendra également compte des mesures de réduction des émissions de soufre qui s'avèrent être d'un bon rapport coût-efficacité.

Calendrier :

a) Vingt-huitième session du Groupe de travail des stratégies, Genève, 25-29 janvier 1999;

b) Vingt-neuvième session du Groupe de travail des stratégies, Genève, 22-26 mars 1999;

c) Trentième session du Groupe de travail des stratégies, Genève, 31 mai-4 juin 1999;

d) Trente et unième session du Groupe de travail des stratégies, 30 août-3 septembre 1999;

e) Présentation d'un projet de protocole à l'Organe exécutif à sa dix-septième session.

#### 1.4 QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

##### 1.4.1 Modélisation de l'évaluation intégrée

Objectif : Analyser des scénarios de réduction de l'acidification, de l'eutrophisation, de la pollution par les oxydants photochimiques et d'autres phénomènes du même type, d'un bon rapport coût-efficacité; il s'agit notamment : i) d'étudier des mesures de réduction des émissions de SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub> et COV; ii) d'examiner les possibilités de réduction dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture, sans négliger les mesures structurelles; iii) d'analyser plus avant la fiabilité des modèles et les incertitudes inhérentes à ces derniers.

Méthode de travail : Les deux instituts internationaux, l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) et l'Institut de Stockholm pour l'environnement (SEI), ainsi que les groupes de modélisation nationaux, poursuivront leurs travaux sur l'analyse de stratégies de réduction au moindre coût axées sur les effets selon les indications données par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée ayant pour chef de file les Pays-Bas. Celle-ci coopérera étroitement avec l'Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction, l'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions et le Groupe de travail des techniques de réduction. Les groupes de modélisation incorporeront dans leurs modèles, lorsqu'il y a lieu, les données fournies par l'EMEP, le Groupe de travail des effets et d'autres organes subsidiaires de l'Organe exécutif. Grâce à la coopération établie avec l'Organisation mondiale de la santé et avec le Centre spécialisé sur la qualité de l'air de l'Agence européenne pour l'environnement, ce travail de modélisation portera aussi sur l'exposition des populations urbaines et rurales à des niveaux excessifs d'ozone et, si possible, sur les risques que les autres polluants considérés peuvent présenter pour la santé. Au début de 1999, l'Équipe spéciale élaborera un programme de travail à long terme prévoyant, notamment, la poursuite des travaux consacrés aux fonctions de coût à mettre en oeuvre après l'adoption du protocole multipolluants/multieffets.

##### Calendrier :

- a) Vingt-troisième réunion de l'Équipe spéciale, Les Diablerets (Suisse), 10-12 mars 1999;
- b) Vingt-quatrième réunion de l'Équipe spéciale, Bilthoven (Pays-Bas), 8 et 9 juin 1999 (sous réserve de confirmation);
- c) Autres réunions si le Groupe de travail des stratégies en fait la demande;
- d) Présentation de rapports d'activité au Groupe de travail des stratégies en 1999.

#### 1.4.2 Aspects économiques des stratégies de réduction

Objectif : Aider le Groupe de travail des stratégies à développer les accords existants et à en élaborer de nouveaux; assurer une application optimale des accords; et promouvoir l'échange entre experts nationaux de données d'expérience concernant notamment l'application des instruments économiques.

Méthode de travail : L'Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction, qui a pour chef de file le Royaume-Uni, entreprendra en priorité, en coopération étroite avec le Groupe de travail des effets, l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et les autres organes subsidiaires compétents, des travaux sur l'évaluation économique des dommages causés par différents polluants atmosphériques, afin notamment d'indiquer au Groupe de travail des stratégies le meilleur moyen d'évaluer les dommages qui peuvent être évités grâce aux différents scénarios de réduction des émissions. Selon qu'il conviendra, elle formulera des observations sur le calcul et l'interprétation des fonctions de coût. Au début de 1999, l'Équipe spéciale élaborera un programme de travail à long terme, à mettre en oeuvre après l'adoption du protocole multipolluants/multieffets. Elle examinera plus avant les points suivants :

a) Évaluation économique des dommages causés : évaluation monétaire des avantages directs et indirects de la réduction des substances acidifiantes, des substances ozonogènes et des substances provoquant une eutrophisation, grâce à la mise au point de fonctions dose-réponse, de données sur les ressources et biens exposés à un risque et de valeurs unitaires économiques pour les effets sur la santé, les bâtiments et les matériaux, y compris les monuments culturels et historiques, les cultures, les effets sur les écosystèmes (forêts, eaux douces) et la visibilité; des travaux analogues sur les métaux lourds et les polluants organiques persistants seront menés, selon qu'il conviendra, pour ces substances;

b) Instruments économiques nationaux : évaluation des résultats obtenus par les pays en ce qui concerne l'imposition de taxes et de redevances et l'application de programmes d'échange de droits d'émission compte tenu des informations fournies dans les examens des stratégies et des politiques en vue de l'élaboration d'un document d'orientation, éventuellement d'une annexe au protocole, sur les instruments économiques; harmonisation internationale des instruments économiques;

c) Instruments internationaux (application conjointe et partage des charges).

#### Calendrier :

a) Quinzième réunion de l'Équipe spéciale, Les Diablerets (Suisse), 8 et 9 mars 1999;

b) Seizième réunion de l'Équipe spéciale, Bilthoven (Pays-Bas), 10 et 11 juin 1999;

c) Autres réunions si le Groupe de travail des stratégies en fait la demande;

d) Présentation de rapports d'activité au Groupe de travail des stratégies en 1999.

## **2. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)**

Le plan de travail de l'EMEP pour 1999 est fondé sur la note relative aux travaux envisagés dans le cadre de l'EMEP à l'horizon 2005/2010, qui comprend également le projet de programme de la septième phase (EB.AIR/GE.1/1998/3), et sur le projet de budget pour 1999 (EB.AIR/GE.1/1998/2, annexe IV, tableau 1). Mais, la mise en oeuvre du programme de travail du Centre de synthèse météorologique-Ouest exige des ressources extrabudgétaires. Le programme de l'EMEP a essentiellement pour objet de fournir aux gouvernements des pays membres de la CEE et à l'Organe exécutif des informations régulières sur les émissions et les concentrations et/ou les dépôts de polluants atmosphériques antérieurs et prévus dans la région de l'EMEP et, notamment, sur les volumes de polluants atmosphériques transportés à longue distance et les incidences de ce transport. Les éléments du programme sont exécutés par les Parties conjointement avec le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et les Centres de synthèse météorologique (CSM-E et CSM-O) et en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP évalue et dirige les activités de l'EMEP entre les sessions de l'Organe directeur. Les résultats de ses travaux sont soumis à l'Organe directeur puis à l'Organe exécutif. L'Organe exécutif étudie chaque année l'ordre de priorité des activités de l'EMEP.

### **2.1 DÉPÔTS DE COMPOSÉS RESPONSABLES DE L'ACIDIFICATION ET DE L'EUTROPHISATION**

Objectif : Continuer de fournir les résultats des activités de surveillance et des données de modélisation concernant les flux transfrontières ainsi que les concentrations et les dépôts de composés soufrés et azotés en Europe. Analyser la situation antérieure, actuelle et future en Europe en ce qui concerne le dépassement des charges critiques pour les dépôts de composés responsables de l'acidification et de l'eutrophisation, en collaboration avec le Centre de coordination pour les effets (CCE). Procéder/participer à l'évaluation des effets de mesures spécifiques de lutte contre les dépôts acides, et renforcer la capacité de l'EMEP de fournir des orientations sur la façon la plus économique d'atteindre les objectifs environnementaux.

#### Méthode de travail et calendrier :

a) Les Parties rendront compte au CCQC des principaux résultats obtenus en matière de surveillance continue dans le cadre du programme de l'EMEP deux fois par an : avant le 1er décembre pour les données du premier semestre, et avant le 1er juin pour celles du second semestre. Le CCQC développera les activités de mesure (en 1999, il préparera, en particulier, le passage au prélèvement hebdomadaire d'échantillons des précipitations)

et veillera à l'assurance de qualité, en coopération avec les responsables nationaux compétents en la matière; il introduira des données dans la base de données de surveillance. L'échange d'informations et de données d'expérience avec le programme de Veille de l'atmosphère globale de l'OMM, les experts nord-américains et d'autres groupes de recherche européens dans le domaine de la surveillance continue sera poursuivi et intensifié;

b) Le CCQC et le CSM-O étudieront ensemble de façon plus approfondie la représentativité des stations de surveillance de l'EMEP et la conception du réseau de surveillance continue en fonction de l'évolution des besoins de la Convention;

c) Le CSM-O calculera les transports transfrontières annuels de composés soufrés et azotés. Sur demande, il communiquera des renseignements supplémentaires concrets pour l'application conjointe du Protocole de 1994 sur les émissions de soufre. Il fournira des contributions en matière de modélisation scientifique à l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA) pour ses travaux relatifs à la Convention et évaluera les effets de mesures spécifiques de lutte contre les dépôts acides; il aura pour tâche de rendre l'EMEP mieux à même de fournir des orientations à long terme sur la façon la plus économique d'atteindre les objectifs environnementaux dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité;

d) Le CSM-O poursuivra l'évaluation et l'analyse des matrices sources-récepteurs obtenues avec le modèle eulérien et les comparera avec les matrices issues du modèle lagrangien. Le CSM-O espère pouvoir utiliser le modèle eulérien pour calculer les bilans importations-exportations de pays à pays en 1999;

e) Le CCQC et le CSM-O analyseront de concert l'évolution des concentrations et des dépôts de polluants acidifiants, et évalueront les résultats et la notification des données. Une attention particulière sera accordée aux données à communiquer à la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM) et à la Commission Oslo-Paris pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPARCOM), comme convenu entre l'EMEP et ces organisations. Les deux centres afficheront des résultats détaillés sur le site Internet de l'EMEP une fois que l'Organe directeur en aura autorisé la diffusion générale;

f) En coopération avec l'OMM, les centres de l'EMEP organiseront un deuxième atelier sur l'analyse et l'interprétation des données à Dubrovnik (Croatie) du 4 au 8 octobre 1999.

Résultats escomptés : Rapports sur les activités de surveillance et d'assurance de la qualité en 1997; informations, avec indication des sources, sur les dépôts et les dépassements antérieurs, actuels et futurs des charges critiques ( $SO_4$ ,  $NO_3$  et  $NH_4$  et total des dépôts acides) pour 1997; renforcement de la capacité de l'EMEP de fournir des orientations sur la façon la plus économique d'atteindre les objectifs de protection de l'environnement. Possibilité de consulter, sur le site Internet de l'EMEP, les données de surveillance et de modélisation à la fin d'octobre 1999. Recommandations sur la conception du réseau de surveillance.

## 2.2 PHOTO-OXYDANTS

Objectif : Continuer de fournir les résultats des activités de surveillance de l'ozone et des composés organiques volatils (COV). Mettre au point et vérifier le modèle eulérien de l'EMEP concernant les photo-oxydants. Évaluer l'exposition à court et à long terme aux oxydants photochimiques. Prendre en compte les polluants acidifiants et ceux responsables de l'eutrophisation et améliorer le volet relatif aux processus chimiques en phase gazeuse et en phase aqueuse afin de passer à un modèle unique pour les oxydants et l'acidification. Étudier des modèles de portée mondiale pour évaluer l'évolution future des concentrations de base de l'ozone dans la troposphère et l'influence des régions sources extérieures à l'Europe sur les niveaux européens d'ozone et, en collaboration avec le CCE, étudier les dépassements des niveaux critiques.

### Méthode de travail et calendrier :

- a) Les Parties communiqueront au CCQC les résultats qu'elles ont obtenus en matière de surveillance de l'ozone et des COV, comme indiqué ci-dessus pour les polluants acidifiants. Le CCQC veillera à l'assurance de la qualité et stockera des données. Il continuera d'améliorer la collecte des résultats des mesures de l'ozone provenant des réseaux nationaux et internationaux pertinents, pour la base de données de surveillance de l'EMEP;
- b) Le CSM-O calculera l'exposition à court terme aux oxydants photochimiques pendant les périodes de végétation, ainsi que l'exposition potentielle de l'être humain. En outre il comparera le modèle lagrangien et le modèle multicouches pour l'ozone et poursuivra la mise au point d'un modèle associant pluies acides et oxydants photochimiques;
- c) Le CCQC et le CSM-O rendront compte conjointement des résultats obtenus. Ces deux centres afficheront des données détaillées sur le site Internet de l'EMEP. Les photo-oxydants seront inscrits au programme de l'atelier sur l'analyse et l'interprétation des données;
- d) En collaboration avec l'Université d'Oslo, le CSM-O étudiera des modèles de portée mondiale pour déterminer l'évolution future des concentrations de base de l'ozone troposphérique, et l'influence des régions sources situées en dehors de l'Europe sur les niveaux européens d'ozone et les dépassements des niveaux critiques;
- e) En coopération avec l'IIASA, le CSM-O évaluera les effets de certaines mesures antipollution sur les photo-oxydants et renforcera la capacité de l'EMEP de fournir des orientations à long terme sur la façon la plus économique d'atteindre des objectifs environnementaux.

Résultats escomptés : Rapports sur les activités de surveillance continue et d'assurance de la qualité menées en 1997, renforcement de la capacité de l'EMEP de donner des orientations quant à la façon la plus économique d'atteindre des objectifs environnementaux et évaluation des effets de certaines mesures antipollution sur les photo-oxydants. Possibilité de consulter les données de surveillance et de modélisation pour 1997 sur le site Internet de l'EMEP, à la fin d'octobre 1999.

### 2.3 MÉTAUX LOURDS (ML)

Objectif : Fournir davantage de données de surveillance et de modélisation sur les flux transfrontières et sur les concentrations et dépôts de cadmium, de plomb et de mercure en Europe. Mettre au point les bases de modélisation concernant les métaux lourds pour les rendre opérationnelles, et vérifier les modèles. Analyser l'évolution passée, actuelle et future du transport à longue distance de métaux lourds en Europe. Mettre au point les modèles parallèlement aux travaux sur les effets et les charges critiques, selon que de besoin.

#### Méthode de travail et calendrier :

a) En 1999, les Parties entameront leurs préparatifs visant à inclure les métaux en traces (en priorité le mercure, le cadmium et le plomb, puis le cuivre, le zinc, l'arsenic, le chrome et le nickel) dans le programme de mesure de l'EMEP. Une dizaine de sites de surveillance suffiraient pour soutenir les activités de modélisation en Europe : nord et sud de la Scandinavie, Russie occidentale/Bélarus, sud de la Finlande/pays baltes, pays baltes/Pologne, Europe centrale/République tchèque/Slovaquie/Hongrie, Balkans, Irlande/Royaume-Uni, Portugal/Espagne, sud de la France/Italie et Allemagne/Pays-Bas. Le CCQC organisera, au printemps 1999, un atelier public, visant à mettre en commun les données d'expérience et à examiner en détail les procédures d'analyse et d'échantillonnage des métaux lourds, l'assurance de la qualité et les comparaisons entre laboratoires. Il continuera de recueillir les résultats des mesures des métaux lourds provenant des réseaux nationaux et des autres réseaux internationaux existants, pour la base de données de surveillance de l'EMEP. Le CCQC étudiera également la possibilité d'utiliser, dans le cadre de la Convention, les résultats d'analyses des mousses effectuées à grande échelle;

b) Le CSM-E continuera de mettre au point des modèles du transport du plomb et du cadmium et de valider des modèles fondés sur toutes les données de surveillance disponibles, provenant de différents réseaux. Pour le modèle relatif au mercure, il est prévu d'améliorer le volet concernant les mécanismes de transformation physico-chimique dans l'atmosphère et le processus d'échange surface-atmosphère, de façon à pouvoir disposer d'un modèle utilisable en 1999. Afin de faciliter le travail préliminaire de modélisation des métaux lourds, le CSM-E évaluera également en 1999, en coopération avec l'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions, la qualité des estimations des émissions de métaux lourds faites par des experts;

c) Le CCQC et le CSM-E rendront compte conjointement des résultats obtenus. Une attention particulière sera accordée aux données à communiquer à HELCOM et OSPARCOM, comme convenu. Les deux centres diffuseront des données détaillées sur le site Internet de l'EMEP;

d) En coopération avec l'OMM, le CSM-E organisera un atelier sur la modélisation du transport atmosphérique et des dépôts de mercure (Genève, 1er-3 décembre 1999).

Résultats escomptés : Rapports intérimaires sur les activités de surveillance et d'assurance de la qualité, et mise au point et validation de modèles. Calcul préliminaire de matrices sources-récepteurs pour le cadmium, le plomb et le mercure. Diffusion de rapports d'activité sur le site Internet de l'EMEP, à la fin d'octobre 1999. Recommandations de l'atelier sur les orientations et les priorités concernant les travaux futurs, en vue d'un examen plus approfondi par l'Organe directeur.

#### **2.4 POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)**

Objectif : Fournir plus de données de surveillance et de modélisation sur les flux transfrontières, les concentrations et les dépôts de certains POP en Europe. Développer les bases de modélisation de certains POP et vérifier le fonctionnement des modèles. Étudier plus avant les processus physico-chimiques des POP dans différents milieux, en tenant compte également de leur transport à l'échelle planétaire.

##### Méthode de travail et calendrier :

a) Le CCQC continuera de recueillir auprès d'autres programmes internationaux les données dont ils disposent sur la surveillance des POP. Dans un premier temps, il est proposé d'inclure dans le programme de mesure de l'EMEP les substances suivantes : HAP, PCB, HCB, chlordane, lindane, a-HCH, DDT/DDE. Cinq sites de prélèvement seraient retenus : Scandinavie/pays baltes, Atlantique Nord, Europe continentale, région méditerranéenne, Atlantique Sud. Pour mener à bien cette activité, il peut s'avérer nécessaire d'apporter un appui financier aux laboratoires qui seraient en mesure et qui accepteraient d'analyser les échantillons provenant d'un ou de plusieurs pays, ou de désigner un laboratoire central. En raison du temps que nécessitent les analyses chimiques et du coût qu'elles impliquent, et vu également les faibles concentrations de certains POP, il faudra, pour sélectionner ultérieurement d'autres substances, tenir compte à la fois des techniques d'échantillonnage et des analyses. Le CCQC organisera une comparaison entre laboratoires et inclura dans le manuel relatif aux méthodes d'échantillonnage et aux analyses chimiques des POP des procédures standard d'exécution et de contrôle de la qualité;

b) Le CSM-E continuera de mettre au point et de valider des modèles du transport des POP, notamment pour certains PCB, le B(a)P et les dioxines. Comme dans le cas des métaux lourds, il évaluera également en 1999 en collaboration avec l'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions, la qualité des estimations des émissions de POP faites par des experts pour faciliter les travaux préliminaires de modélisation;

c) L'EMEP et l'OMM organiseront un atelier sur la modélisation du transport atmosphérique et des dépôts de polluants organiques persistants (Genève, 1er-3 décembre 1999).

Résultats escomptés : Rapports intérimaires sur les activités de surveillance et d'assurance de la qualité, et mise au point de modèles. Diffusion de rapports d'activité sur le site Internet de l'EMEP à la fin d'octobre 1999. Recommandations de l'atelier sur les orientations et les priorités concernant les travaux futurs, en vue d'un examen plus approfondi par l'Organe directeur.



## 2.5 PARTICULES FINES

Objectif : Fournir à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et à l'Organe exécutif de plus amples renseignements sur le transport transfrontière de particules fines.

Méthode de travail et calendrier :

a) Les centres EMEP fourniront à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique des informations générales sur les résultats des activités de surveillance et de modélisation du transport à longue distance et des concentrations atmosphériques de particules primaires et secondaires;

b) En coopération avec les autres centres EMEP, le CCQC évaluera la qualité des estimations des émissions de particules primaires établies par les experts. En se fondant sur ces analyses, le CSM-O étudiera la possibilité d'inclure les aérosols primaires dans le modèle eulérien concernant les dépôts acides;

c) Le CSM-O continuera de développer le modèle eulérien concernant les dépôts acides afin d'inclure les aérosols secondaires résultant de l'oxydation atmosphérique de composés organiques volatils;

d) L'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions examinera les travaux à réaliser aux fins des inventaires des émissions (voir 2.6 ci-dessous);

e) En collaboration avec les centres de l'EMEP et l'OMM, la Suisse organisera un atelier visant à faire le point des connaissances en ce qui concerne la mesure et la modélisation des particules, et à formuler des recommandations au sujet des travaux futurs (Davos, 22-25 novembre 1999).

Résultats escomptés : Fourniture d'informations générales sur les particules à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Rapport intérimaire sur les activités de modélisation. Recommandations de l'atelier sur les orientations et les priorités concernant les travaux futurs.

## 2.6 ÉMISSIONS

Objectif : Les activités de l'EMEP concernant les inventaires des émissions ont pour objet d'aider les Parties à s'acquitter des tâches qui leur incombent en matière de communication des données, de stocker les données communiquées au sujet des émissions et d'en contrôler la qualité; de rendre compte des données disponibles; d'évaluer les inventaires des émissions requis au titre de la Convention pour assurer un flux adéquat de renseignements fiables sur les émissions et les projections correspondantes; de fournir des informations pour contrôler le respect des accords internationaux relatifs à la réduction des émissions et, dans la mesure du possible, de collaborer aux autres travaux internationaux pertinents et d'harmoniser les informations sur les émissions.

Méthode de travail et calendrier :

a) Toutes les Parties présenteront au secrétariat avant le 31 décembre 1999, comme elles y ont été invitées, leurs données relatives aux émissions pour 1998 dans les territoires auxquels s'applique l'EMEP (totaux nationaux et par catégorie de sources) en ce qui concerne les émissions de SO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub>, COVNM, CH<sub>4</sub>, NH<sub>3</sub>, CO, de métaux lourds (en priorité le cadmium, le mercure et le plomb) et de certains POP, et, le cas échéant, des mises à jour des chiffres antérieurs, conformément aux directives données par l'Organe directeur et l'Organe exécutif et en utilisant le Guide des inventaires des émissions atmosphériques. Dans le cas du CO<sub>2</sub>, il y a lieu de présenter les mêmes données que celles qui sont communiquées en application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

b) En se fondant sur les données officielles reçues par le secrétariat concernant les émissions, le CSM-O mettra à jour la base de données d'émission aux fins de la Convention. Le premier contrôle de la qualité des totaux nationaux sera effectué dans les trois mois suivant la réception des données. C'est d'ailleurs le délai dont les Parties disposent pour compléter éventuellement les données manquantes en ce qui concerne les classements par source. Le CSM-O rendra compte au Bureau, au printemps 1999, et à l'Organe directeur, à sa vingt-troisième session, de la situation concernant les émissions et la vérification. Les données les plus récentes seront communiquées à l'Organe exécutif à sa dix-septième session pour qu'il les examine dans le cadre des stratégies et des politiques. Le CSM-O élaborera de nouvelles méthodes et une base scientifique pour contrôler le respect des dispositions applicables;

c) Le CSM-O mettra également au point de nouvelles méthodes de vérification des données d'émission et de contrôle de leur qualité, en coopération avec le Centre spécialisé sur les émissions dans l'atmosphère de l'Agence européenne pour l'environnement et en concertation avec le secrétariat, les autres centres de l'EMEP et l'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions;

d) Le CSM-O établira un rapport commun avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur l'évaluation de la qualité de la répartition géographique des données d'émission par sous-secteur; les possibilités d'harmonisation des inventaires des émissions et des méthodes de collecte des données devraient également être étudiées;

e) En collaboration avec le Président de l'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions et en concertation avec les autres centres de l'EMEP, le CSM-O et le secrétariat mettront au point les directives pour la communication des données relatives aux émissions, pour examen à la vingt-troisième session de l'Organe directeur et éventuellement, adoption à la dix-septième session de l'Organe exécutif;

f) L'Équipe spéciale sur les inventaires des émissions, qui fournit un cadre technique et un réseau d'experts pour échanger des vues et des informations et harmoniser les données d'émission, y compris les coefficients d'émission, les méthodes, les modèles de projection et les directives,

procédera à une évaluation des coefficients d'émission et des méthodes et mettra à jour le Guide en conséquence. Elle envisagera en particulier un élargissement du Guide pour couvrir les particules et fournir des informations plus détaillées sur les types de COV. La huitième réunion de l'Équipe spéciale se tiendra au Danemark en mai 1999.

Résultats escomptés : Rapports sur les données d'émission (données par pays/élément/sous-secteur/année et répartition géographique tous les cinq ans; évolution des émissions) à l'intention de l'Organe directeur et de l'Organe exécutif, indiquant les données officiellement communiquées et les estimations disponibles faites par des experts. Diffusion des données sur le site Internet de l'EMEP. Analyses spécifiques du respect, voire du non-respect, des obligations, selon qu'il conviendra, à l'aide de mesures, de travaux de modélisation inverse et d'estimations indépendantes des émissions. Rapport, conjointement avec l'AEE, sur l'évaluation de la qualité de la répartition géographique des données d'émission par sous-secteur.

### **3. EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT**

#### **3.1 EXAMEN DES EFFETS DES PRINCIPAUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES**

##### 3.1.1 Rapports annuels sur l'état d'avancement des activités relatives aux effets

Objectif : Faire le point chaque année des activités menées dans le cadre des Programmes internationaux concertés et du Programme de cartographie ainsi que des résultats obtenus au cours de la période considérée.

Méthode de travail : Le secrétariat établira, aux fins d'examen par le Groupe de travail des effets, un projet de rapport récapitulatif annuel à partir des renseignements communiqués par les pays chefs de file et les centres de coordination des programmes, y compris une liste des activités qui devront être entreprises dans le cadre de tous les programmes pour répondre aux besoins prioritaires de l'Organe exécutif.

Calendrier :

a) Communication au secrétariat des renseignements pertinents sur les Programmes internationaux concertés, le Programme de cartographie et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (31 mai 1999);

b) Présentation au Groupe de travail des effets, en 1999, d'un projet de rapport commun pour 1999 des Programmes internationaux concertés et du Programme de cartographie.

##### 3.1.2 Examen approfondi des effets des polluants atmosphériques

Objectif : Faire le point des connaissances acquises sur les effets de certains polluants atmosphériques en se fondant sur les résultats des Programmes internationaux concertés et du Programme de cartographie et sur

les autres données et connaissances pertinentes. Le rapport de fond, rédigé en 1998, sur les effets de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et les tendances observées à cet égard, sera mis au point et publié en 1999.

Méthode de travail : À sa dix-septième session, le Groupe de travail des effets a approuvé le résumé du rapport de fond, arrêté l'organisation des travaux nécessaires pour le parachever et demandé à son président et à l'Institute of Terrestrial Ecology (Royaume-Uni) de continuer à coordonner ces travaux.

Calendrier :

a) Communication au Bureau du Groupe de travail, en janvier 1999, d'amendements au rapport de fond par les Programmes internationaux concertés et le Programme de cartographie;

b) Mise au point du rapport de fond et élaboration d'un projet de plan général pour sa version abrégée, par le Bureau, en février 1999;

c) Présentation du rapport de fond et du projet de plan général de la version abrégée de ce document au Groupe de travail des effets, en 1999.

**3.2 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ RELATIF AUX EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LES MATÉRIAUX, Y COMPRIS CEUX DES MONUMENTS HISTORIQUES ET CULTURELS**

Objectif : Quantifier la contribution des effets conjugués de plusieurs polluants à l'évolution de la pollution; pousser plus loin l'analyse des tendances concernant les effets de la corrosion; affiner les fonctions dose-réponse en quantifiant les effets corrosifs des oxydes d'azote et de l'ozone pris séparément et en association avec le dioxyde de soufre, dans des conditions environnementales différentes, aux fins notamment de l'évaluation économique des dommages causés par la pollution atmosphérique.

Méthode de travail : En coopération avec le centre de recherche principal du Programme (l'Institut suédois de la corrosion, situé à Stockholm), une équipe spéciale ayant la Suède pour chef de file est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme. Les effets sont évalués sur la base des résultats d'un programme d'exposition des matériaux qui porte, dans la mesure du possible, sur des zones géographiques très diverses et utilise pleinement les programmes nationaux existants.

Calendrier :

a) Établissement et publication du compte rendu intégral des travaux de l'Atelier sur la quantification des effets des polluants atmosphériques sur les matériaux, Berlin (Allemagne), mai 1998, au printemps 1999;

b) Présentation d'un rapport d'activité sur l'élaboration du nouveau programme d'exposition concernant les effets conjugués de plusieurs polluants et les tendances correspondantes au Groupe de travail des effets, en 1999;

c) Présentation au Groupe de travail des effets, en 1999, d'un rapport d'activité sur les projets de poursuite des activités relatives à la modélisation et à la cartographie des zones exposées à des risques de corrosion accrus, y compris la préparation d'un atelier (en coopération avec l'Équipe spéciale de la cartographie);

d) Présentation au Groupe de travail des effets, en 1999, d'un rapport d'activité sur la création d'une base de données écologiques pour la première année de fonctionnement du nouveau programme d'exposition, au moyen du nouveau réseau de stations d'essais;

e) Quinzième réunion de l'Équipe spéciale du Programme, Toronto (Canada), 9-11 juin 1999.

### **3.3 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ D'ÉVALUATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ACIDIFICATION DES COURS D'EAU ET DES LACS**

Objectif : Mettre en évidence l'évolution et les variations à long terme de la chimie et des biotes des écosystèmes aquatiques dues aux polluants atmosphériques afin de fournir, notamment, des indications sur le degré d'acidification des eaux de surface et l'ampleur géographique du phénomène, obtenir des informations plus complètes sur les relations dose-réponse dans des conditions géographiques différentes et permettre d'établir une corrélation entre les variations des dépôts et l'état physique, chimique et biologique des lacs et des cours d'eau.

Méthode de travail : Une équipe spéciale ayant pour chef de file la Norvège, qui fournit également le centre de coordination du Programme (l'Institut norvégien pour la recherche sur l'eau, situé à Oslo), est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme. Pour ses travaux, cette équipe s'appuiera sur les programmes existants dans les pays participants et coopérera avec les laboratoires et instituts nationaux désignés.

#### Calendrier :

a) Rédaction du rapport sur 12 ans du PIC-Eaux; présentation d'un rapport d'activité au Groupe de travail des effets en 1999;

b) Présentation au Groupe de travail en 1999 des résultats des opérations d'interétalonnage biologique et chimique de 1998 et de l'évaluation critique des tendances qui se dégagent des résultats de l'interétalonnage;

c) Présentation au Groupe de travail des effets, en 1999, d'un rapport d'activité sur la poursuite du développement de la base de données régionale sur les lacs et les cours d'eau;

d) Présentation au Groupe de travail, en 1999, d'un rapport sur les résultats de l'atelier sur les méthodes de surveillance biologique (organisé en coopération avec le PIC-Surveillance intégrée);

e) Quinzième réunion de l'Équipe spéciale du Programme, Verbania Pallanza (Italie), 6-8 octobre 1999 (sous réserve de confirmation).

### **3.4 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ POUR L'ÉVALUATION ET LA SURVEILLANCE DES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE SUR LES FORÊTS**

Objectif : Recueillir des données détaillées et comparables sur les changements survenant dans les forêts dans les conditions environnementales réelles (en particulier en présence de polluants atmosphériques, notamment de dépôts acidifiants, ainsi que d'autres phénomènes perturbateurs) et déterminer les relations cause-effet.

Méthode de travail : Une équipe spéciale ayant pour chef de file l'Allemagne et travaillant en coopération avec le centre de coordination principal du Programme (le Centre fédéral de recherche en foresterie et produits forestiers d'Hambourg (Allemagne)) est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme. La surveillance intensive des écosystèmes forestiers pratiquée dans les limites des placettes d'échantillonnage permanentes (degré II) est censée fournir des informations plus détaillées sur les effets de la pollution atmosphérique sur les forêts. Les résultats des activités de surveillance extensive à grande échelle (degré I), menées en collaboration avec la Commission européenne, seront évalués de manière intégrée, notamment au moyen d'analyses statistiques visant à relier la pollution atmosphérique aux paramètres du degré I et en rassemblant toutes les informations nécessaires.

Calendrier :

a) Présentation au Groupe de travail des effets, en 1999, d'un rapport d'activité sur la poursuite de l'évaluation des données obtenues grâce à la surveillance intensive des placettes d'échantillonnage permanentes (degré II);

b) Présentation au Groupe de travail, en 1999, d'un rapport d'activité sur les évaluations intégrées des données obtenues au moyen du réseau transnational systématique de surveillance à grande échelle (degré I);

c) Présentation au Groupe de travail, en 1999, d'un rapport récapitulant les résultats des activités de surveillance menées en 1998 (en particulier du degré II);

d) Présentation au Groupe de travail des effets, en 1999, d'un document faisant le point des connaissances scientifiques concernant les effets de la pollution atmosphérique sur les forêts;

e) Présentation au Groupe de travail des effets, en 1999, d'un rapport d'activité sur la poursuite du développement des activités de surveillance du degré III (analyse spéciale des écosystèmes forestiers en coopération avec le PIC-Surveillance intégrée);

f) Quinzième réunion de l'Équipe spéciale du Programme, Vilnius (Lituanie), 29 mai - 2 juin 1999.

### 3.5 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ RELATIF AUX EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET D'AUTRES PHÉNOMÈNES PERTURBATEURS SUR LES CULTURES ET LES VÉGÉTAUX NON LIGNEUX

Objectif : Évaluer les effets des polluants atmosphériques et autres phénomènes perturbateurs sur les cultures et les végétaux non ligneux; définir des fonctions dose-réponse réalistes pour une série de cultures importantes sur le plan économique et pour toute la gamme des cultures menacées par la pollution atmosphérique; valider et confirmer les niveaux critiques de l'ozone pour les cultures et les végétaux non ligneux; évaluer les cultures et les végétaux non ligneux en tant qu'indicateurs efficaces des dommages que peuvent subir les écosystèmes naturels.

Méthode de travail : Une équipe spéciale ayant pour chef de file le Royaume-Uni et travaillant en coopération avec le centre de coordination du Programme (la Nottingham Trent University, Nottingham (Royaume-Uni)) est chargée de la planification détaillée et de la coordination du Programme qui est exécuté en collaboration avec les laboratoires désignés par les Parties participantes. Les expériences sur le terrain pratiquées chaque année sur certaines cultures et sur certains végétaux non ligneux se poursuivront et les résultats obtenus seront analysés et interprétés. On est en train de construire un modèle informatique pour établir un lien entre l'apparition de lésions et les effets sur les rendements, d'une part, et le climat physique et les conditions de pollution, de l'autre. Les données seront analysées afin de déterminer l'évolution des concentrations d'ozone, du climat et des effets (diminution des rendements et lésions visibles) dans différentes zones climatiques d'Europe. Les ressources et biens exposés seront surveillés. L'Équipe spéciale coopérera avec d'autres programmes et le Centre de coordination pour les effets en vue de l'établissement de cartes préliminaires des niveaux critiques de l'ozone pour les cultures et de leurs dépassements et avec l'Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction en vue d'une évaluation économique des pertes de récolte dues à l'ozone.

#### Calendrier :

- a) Le rapport annuel de 1999 faisant le point des résultats obtenus dans le cadre du Programme sera soumis au Groupe de travail des effets en 1999;
- b) Poursuite de l'élaboration de modèles à partir des données du PIC-cultures et végétaux non ligneux à utiliser pour définir et chiffrer les effets des facteurs du degré II sur la dose réponse des cultures à l'ozone; présentation au Groupe de travail, en 1999, d'un rapport technique sur la progression de la modélisation du degré II concernant les cultures et la végétation naturelle;
- c) Présentation au Groupe de travail, en 1999, d'un rapport d'activité sur la détermination des caractéristiques des communautés végétales naturelles et semi-naturelles liées à la sensibilité à l'ozone;

d) Présentation au Groupe de travail, en 1999, d'informations sur les progrès accomplis dans la cartographie du degré II (réalisée en collaboration avec d'autres groupes/programmes);

e) Douzième réunion de l'Équipe spéciale du Programme, Beaumaris, Anglesey (Royaume-Uni), 26-29 janvier 1999.

### **3.6 PROGRAMME INTERNATIONAL CONCERTÉ DE SURVEILLANCE INTÉGRÉE DES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUR LES ÉCOSYSTÈMES**

Objectif : Déterminer l'état des écosystèmes (ou des bassins versants) et prévoir leur évolution à long terme compte tenu des variations et de l'impact au niveau régional des polluants atmosphériques, en particulier de l'azote, du soufre et de l'ozone, y compris des effets sur les biotes.

Méthode de travail : Une équipe spéciale du ayant la Suède pour chef de file est chargée de planifier, de coordonner et d'évaluer le Programme. Le centre de coordination du Programme (l'Institut finlandais de l'environnement, situé à Helsinki) est chargé de recueillir, de stocker, de dépouiller et d'analyser les données des pays participant au Programme. Des modèles mathématiques validés seront utilisés pour simuler les réactions des écosystèmes. Les activités de surveillance et de collecte, dépouillement et évaluation des données, ainsi que la coordination des réseaux de surveillance et l'harmonisation des méthodes de surveillance, se poursuivront, tout comme la modélisation dynamique, y compris la mise au point de projets reliant des modèles géochimiques à des modèles des effets biologiques, et l'application du modèle de transfert sol-végétation-atmosphère à certaines stations de surveillance intégrée.

#### Calendrier :

a) Présentation du huitième rapport annuel au Groupe de travail des effets en 1999;

b) Poursuite du développement de la base de données sur la surveillance intégrée et inclusion de données nationales dont la qualité a été contrôlée; traitement d'autres informations (informations de base/descriptions des stations) au centre de coordination du Programme et inclusion de ces données dans un système d'information géographique;

c) Élaboration d'une stratégie scientifique pour les recherches sur les flux de métaux lourds dans les stations du PIC-Surveillance intégrée; présentation d'un rapport d'activité au Groupe de travail en 1999;

d) Poursuite de la coopération avec le PIC-Forêts en vue du développement des activités de surveillance du degré III;

e) Septième réunion de l'Équipe spéciale du Programme, Wallingford (Royaume-Uni), 19-21 avril 1999.



### 3.7 CARTOGRAPHIE DES NIVEAUX ET DES CHARGES CRITIQUES

Objectif : Déterminer les niveaux et charges critiques pour les forêts, les cultures, la végétation naturelle, les sols/les eaux souterraines et les matériaux, en accordant une attention particulière aux effets directs des concentrations atmosphériques de SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub> et O<sub>3</sub> et aux effets indirects des dépôts à long terme de composés soufrés et azotés; dresser des cartes des zones géographiques dans lesquelles les niveaux et les charges critiques sont dépassés, et définir des méthodes appropriées pour évaluer les dommages potentiels.

Méthode de travail : Une équipe spéciale ayant pour chef de file l'Allemagne est chargée de la planification détaillée et de la coordination des activités. Cette équipe utilisera et intégrera davantage les données disponibles et acceptées concernant les niveaux et les charges critiques, aux niveaux régional, national et local, en tirant parti des travaux en cours dans le cadre des autres équipes spéciales, des Programmes internationaux concertés et de l'EMEP. Le Centre de coordination pour les effets (CCE) fournit à l'Équipe spéciale de la cartographie un appui scientifique et technique, en collaboration avec un centre secondaire pilote, les centres de coordination des autres PIC et les centres nationaux de liaison, en établissant des cartes des charges et des niveaux critiques et de leurs dépassements à l'intention du Groupe de travail des effets et, au besoin, du Groupe de travail des stratégies et des équipes spéciales de ces deux organes. On s'efforcera de chiffrer les incertitudes qui entachent les données sur les charges critiques. Éventuellement, des ateliers seront organisés pour la mise à jour du manuel et des méthodes de cartographie. Les programmes pilotes nationaux visant à établir des cartes des niveaux et des charges critiques en utilisant un même manuel et des méthodes communes se poursuivront. Les cartes indiquant les ressources et biens exposés en Europe, établies sur la base des cartes européennes de l'utilisation des sols, seront développées.

#### Calendrier :

a) Présentation au Groupe de travail des effets, en 1999, d'un rapport d'activité sur la poursuite de l'analyse des données relatives aux charges critiques (documentation sur les paramètres retenus, analyse des incertitudes);

b) Poursuite du développement de la méthodologie des charges/niveaux critiques (niveaux critiques du degré II, formulations des dépassements, modélisation dynamique); présentation d'un rapport d'activité au Groupe de travail en 1999;

c) Atelier sur les niveaux critiques pour l'ozone, degré II, Gerzensee (Suisse), 11-15 avril 1999;

d) Dixième atelier du CCE sur l'établissement de cartes des niveaux et charges critiques, Prague (République tchèque), 15-18 juin 1999;

e) Quinzième réunion de l'Équipe spéciale de la cartographie, Berlin (Allemagne), 17 et 18 mai 1999;

f) Atelier sur les métaux lourds (suivi de l'atelier de Bad Harzburg), 12-15 octobre 1999 (Allemagne);

g) Atelier sur les charges critiques pour l'acidité et l'eutrophisation : critères, concepts et indicateurs biologiques, Copenhague (Danemark), 21-25 novembre 1999.

### **3.8 EFFETS DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SUR LA SANTÉ**

Objectif : Établir des rapports sur l'état des connaissances concernant les effets directs et indirects des polluants atmosphériques sur la santé.

Méthode de travail :

a) L'OMS est invitée à soumettre à l'examen du Groupe de travail des effets des rapports d'activité ou des rapports techniques pertinents afin qu'il soit possible de mettre à profit les connaissances acquises par cette organisation pour poursuivre l'application de la Convention. D'autres organisations internationales, les gouvernements intéressés et/ou d'autres organes subsidiaires relevant de la Convention fourniront, au besoin, des renseignements ou des rapports complémentaires.

b) Pour aider le Groupe de travail des effets et l'Organe exécutif à élaborer de nouveaux protocoles et/ou à actualiser les protocoles existants et à établir la base documentaire correspondante, l'Équipe spéciale mixte du Centre européen pour l'environnement et la santé (CEES-OMS) et de l'Organe exécutif, dirigée par le CEES, examinera et évaluera les effets, sur la santé, du transport transfrontière à longue distance des polluants atmosphériques et fournira les informations nécessaires sur la question. En commençant par les matières particulaires, l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique élaborera des rapports à l'intention du Groupe de travail des effets. Ces rapports devraient tenir compte des effets sur la santé de certaines expositions à la pollution atmosphérique afin de permettre de chiffrer la contribution de la pollution atmosphérique transfrontière aux risques pour la santé et de définir l'ordre de priorité qui pourrait guider les stratégies de surveillance et de réduction de la pollution.

Calendrier :

a) Élaboration d'un projet de rapport récapitulant les informations nécessaires pour évaluer les effets de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles, en particulier la réduction des risques que font courir à la santé les matières particulaires; ce projet de rapport doit être présenté au Groupe de travail des effets en 1999;

b) Deuxième réunion de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, Bilthoven (Pays-Bas), 21 et 22 janvier 1999;

c) Troisième réunion de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, automne 1999.

#### 4. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS

##### 4.1 ÉCHANGE DE TECHNOLOGIES AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Objectif : Créer des conditions propices à l'établissement de contacts et à l'instauration d'une coopération entre organisations et personnes compétentes dans les secteurs privé et public susceptibles de fournir des techniques, des services d'études techniques et d'ingénierie, du matériel ou des moyens de financement. Le renforcement et l'harmonisation des législations applicables aux techniques de lutte contre la pollution atmosphérique dans la région et notamment l'amélioration et l'alignement de leurs normes relatives aux émissions, à la performance et aux techniques pourraient favoriser les échanges et la coopération technologique entre les Parties dans la région de la CEE, et hâter l'adhésion des Parties, en particulier des pays en transition, aux protocoles à la Convention qui existent déjà et/ou accélérer l'application de ces instruments.

Méthode de travail : Les Parties organiseront des ateliers bien ciblés centrés en particulier sur les problèmes technologiques qui se posent dans des secteurs industriels spécifiques, y compris sur l'application de différentes techniques de réduction recommandées dans les annexes techniques aux protocoles. Les Parties à la Convention, en particulier les pays en transition, étudieront quels sont leurs besoins à cet égard et soumettront des renseignements au secrétariat.

##### Calendrier :

a) Organisation à Bologne (Italie), au printemps de 1999, d'un atelier sur l'application de techniques de réduction des émissions de COV dans les secteurs du revêtement des surfaces et du nettoyage à sec, et présentation d'un rapport rendant compte des résultats de cet atelier au Groupe de travail des techniques de réduction à sa septième session en 1999;

b) Collecte d'informations par le secrétariat auprès des Parties et des institutions internationales sur les programmes d'échanges de technologies réussis et communication des résultats obtenus au Groupe de travail à sa septième session en 1999;

c) Organisation, en principe en France au printemps 1999, d'un atelier sur les bases de données technico-économiques concernant les procédés de production et les possibilités de réduction des émissions correspondantes, application des MTD comprise, ainsi que leur coût, le but étant de fournir à plus long terme des éléments pour la construction de modèles d'évaluation intégrée et présentation d'un rapport au Groupe de travail à sa septième session;

d) Ateliers à organiser par les Parties disposées à diriger les activités pertinentes (EB.AIR/WG.6/1998/2, annexe IV) et présentation d'un rapport d'activité au Groupe de travail à sa septième session.

#### **4.2 POSSIBILITÉS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC**

Objectif : Pour pouvoir tenir compte du NH<sub>3</sub> lors de l'élaboration du protocole multipolluants/multieffets, il sera établi un rapport sur les possibilités et les techniques de réduction des émissions d'ammoniac ainsi que sur leur coût. Ce rapport portera également sur l'industrie. Au besoin, il sera rédigé un projet de document technique sur les techniques de réduction des émissions de composés azotés réduits.

Méthode de travail : Sur la base d'autres informations à fournir par les Parties, principalement sur les meilleures pratiques agricoles et sur la portée et le contenu du projet de document technique sur les techniques de réduction des émissions de composés azotés réduits, un groupe d'experts désignés par les gouvernements et ayant pour chef de file le Royaume-Uni établira sa version définitive en tenant compte des exigences du Groupe de travail des stratégies. Examen des observations/adjonctions et, le cas échéant, de nouvelles propositions par le groupe d'experts, et élaboration d'un projet de version révisée du document technique sur les possibilités/techniques de réduction, voire d'un projet d'annexe sur les mesures obligatoires.

Calendrier :

a) Réunion du groupe d'experts pour mettre au point les projets de documents, provisoirement prévue à Berne (Suisse) les 2 et 3 mars 1999;

b) Ateliers pour la diffusion des connaissances et données d'expérience concernant la réduction de l'ammoniac dans l'agriculture, à l'intention des Parties qui ne participent pas encore pleinement aux travaux du groupe d'experts; le premier de ces ateliers est provisoirement prévu au printemps ou à l'automne 1999;

c) Mise au point de la contribution à un protocole multipolluants/multieffets suivant les directives du Groupe de travail des stratégies et présentation du rapport final au Groupe de travail des techniques de réduction à sa septième session en 1999.

#### **4.3 POSSIBILITÉS ET TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES ÉMISSIONS PROVENANT DE SOURCES FIXES ET MOBILES**

Objectif : Fournir des éléments, aux fins des négociations engagées au titre du plan de travail pour l'application de la Convention, sur les possibilités et les techniques de prévention et de réduction des émissions ainsi que sur leur efficacité et leur coût. Ces éléments serviront à élaborer et à actualiser les documents techniques d'orientation sur les protocoles actuels et futurs et à établir des annexes sur les valeurs limites d'émission en vue d'une réduction de la pollution atmosphérique.

Méthode de travail : Des séminaires et des ateliers seront organisés pour examiner les options technologiques et les techniques d'un bon rapport coût-efficacité qui s'offrent actuellement ou qui s'offriront dans l'avenir pour prévenir et réduire les émissions dans les installations nouvelles et

existantes, y compris les informations concernant les frais d'investissement et les coûts de fonctionnement correspondants, à différents niveaux (activité, procédé et/ou secteur industriel). Des équipes spéciales et des groupes d'experts désignés par les gouvernements évalueront périodiquement l'efficacité économique et la performance environnementale des options et techniques pertinentes et leur application effective au niveau du secteur industriel et/ou des installations. Des avant-projets seront mis au point en vue d'actualiser ou d'établir des documents techniques d'orientation sur les possibilités et les techniques de lutte contre les émissions et d'élaborer des annexes sur les valeurs limites d'émission. Examen des observations/adjonctions et, le cas échéant, de nouvelles propositions par les équipes spéciales et élaboration de projets de versions révisées des documents techniques sur les possibilités et les techniques de lutte contre les émissions ainsi que de projets d'annexes sur les valeurs limites des émissions de NO<sub>x</sub> et de COV provenant de sources fixes, suivant les directives données par le Groupe de travail des stratégies. On mettra à profit les connaissances et les données d'expérience d'autres organisations, notamment celles de la Communauté européenne concernant les sources mobiles, que le secrétariat se chargera de rassembler. Des rapports sur l'état d'avancement des travaux et des avant-projets de documents techniques d'orientation et d'annexes seront périodiquement soumis au Groupe de travail des stratégies et au Groupe de travail des techniques de réduction pour examen puis, éventuellement, adoption par l'Organe exécutif.

Calendrier :

a) Réunions des équipes spéciales et/ou de groupes de rédaction suivant les besoins des négociations, afin de mettre au point les projets de documents techniques sur les possibilités et les techniques de lutte contre les émissions et les projets d'annexes sur les valeurs limites des émissions de NO<sub>x</sub> et de COV provenant de sources fixes, et présentation d'un rapport au Groupe de travail à sa septième session en 1999;

b) Établissement des versions définitives des documents techniques sur les COV et le NO<sub>x</sub> et sur les valeurs limites des émissions provenant de sources mobiles, sur la base des observations/adjonctions et nouvelles propositions soumises par le groupe d'experts, et présentation du rapport final au Groupe de travail à sa septième session en 1999.

**4.4 GESTION DES SOUS-PRODUITS ET RÉSIDUS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS (ML)  
ET DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS (POP)**

Objectif : Établissement d'un rapport faisant le point des connaissances sur la gestion et l'utilisation des sous-produits et résidus contenant principalement des métaux lourds et des polluants organiques persistants issus de différents modes de combustion et procédés industriels, dont l'incinération et autres techniques d'élimination. Ce rapport devrait aussi traiter du problème de l'élimination définitive des déchets. Sur la base des résultats des travaux de l'Équipe spéciale, on formulera, à l'intention du Groupe de travail des techniques de réduction et du Groupe de travail des stratégies, des conclusions et des recommandations de caractère concret, notamment des propositions visant à modifier ou à développer les techniques d'élimination aux fins d'une gestion intégrée de la pollution, principalement par les métaux lourds et les POP.

Méthode de travail : Une équipe spéciale ayant pour chef de file l'Autriche établira un rapport faisant le point des connaissances en la matière, un résumé analytique comprenant des conclusions et des projets de recommandations et, le cas échéant, des propositions visant à modifier ou à développer les techniques d'élimination prévues dans les protocoles à la Convention. Sur la base des résultats des travaux de l'Équipe spéciale, on formulera à l'intention du Groupe de travail des techniques de réduction et du Groupe de travail des stratégies, des conclusions et des recommandations de caractère concret, notamment des propositions visant à modifier ou à développer les techniques d'élimination aux fins d'une gestion intégrée des sous-produits, principalement des métaux lourds et des POP.

Calendrier :

a) Première réunion de l'Équipe spéciale, Salzbourg (Autriche), 26-28 avril 1999;

b) Présentation d'un rapport d'activité au Groupe de travail des techniques de réduction à sa septième session en 1999;

c) Deuxième réunion de l'Équipe spéciale, automne 1999;

d) Présentation, en 2001, d'un projet de rapport final au Groupe de travail des techniques de réduction, au Groupe de travail des stratégies et à l'Organe exécutif.

Annexe IV

**LISTE PROVISOIRE DES RÉUNIONS POUR 1999**

25-29 janvier 1999 Genève	Groupe de travail des stratégies (vingt-huitième session)
22-26 mars 1999 Genève	Groupe de travail des stratégies (Vingt-neuvième session)
31 mai 1999	Organe exécutif de la Convention (Session extraordinaire)
31 mai-4 juin 1999 Genève	Groupe de travail des stratégies (Trentième session)
1er et 2 juillet 1999 Genève	Groupe de travail des techniques de réduction (Septième session)
25-27 août 1999 Genève	Groupe de travail des effets (Dix-huitième session)
30 août-3 septembre 1999 Genève	Groupe de travail des stratégies (Trente et unième session)
6-8 septembre 1999 Genève	Organe directeur de l'EMEP (Vingt-troisième session)
6-10 décembre 1999 Genève	Organe exécutif de la Convention (Dix-septième session)
	* * *
1er-3 mars 1999 Ottawa (Canada)	Comité d'application (Troisième réunion)
Septembre 1999 Berlin (Allemagne)	Comité d'application (Quatrième réunion)
	* * *
21 et 22 janvier 1999 Bilthoven (Pays-Bas)	Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (deuxième réunion)
26-29 janvier 1999 Beaumaris, Anglesey (Royaume-Uni)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) relatif aux effets de la pollution atmosphérique et d'autres phénomènes perturbateurs sur les cultures et les végétaux non ligneux (douzième réunion)

2 et 3 mars 1999 Berne (Suisse) (Sous réserve de confirmation)	Réunion d'experts sur les possibilités/techniques de réduction des émissions d'ammoniac
10-12 mars 1999 Les Diablerets (Suisse)	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (vingt-troisième réunion)
11-15 avril 1999 Gerzensee (Suisse)	Atelier sur les niveaux critiques pour l'ozone; degré II
19-21 avril 1999 Wallingford (Royaume-Uni)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (septième réunion)
26-28 avril 1999 Salzbourg (Autriche)	Équipe spéciale de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds et des POP (première réunion)
Printemps 1999 Bologne (Italie)	Atelier sur l'application des techniques de réduction des COV dans les secteurs du revêtement de surfaces et du nettoyage à sec
Printemps 1999 (sous réserve de confirmation) (France)	Atelier sur les bases de données technico-économiques concernant les procédés de production et les possibilités de réduction des émissions correspondantes
17 et 18 mai 1999 Berlin (Allemagne)	Équipe spéciale de la cartographie des charges et des niveaux critiques (quinzième réunion)
Mai 1999 (Danemark)	Équipe spéciale sur les inventaires des émissions (huitième réunion)
29 mai-2 juin 1999 Vilnius (Lituanie) (sous réserve de confirmation)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) pour l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (quinzième réunion)
8 et 9 juin 1999 Bilthoven (Pays-Bas) (sous réserve de confirmation)	Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée (vingt-quatrième réunion)
9-11 juin 1999 Toronto (Canada)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (quinzième réunion)



10 et 11 juin 1999 Bilthoven (Pays-Bas) (sous réserve de confirmation)	Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction (quinzième réunion)
15-18 juin 1999 Prague (République tchèque)	Dixième atelier du CCE sur la cartographie
4-8 octobre 1999 Dubrovnik (Croatie)	Deuxième atelier EMEP/OMM sur l'analyse et l'interprétation des données
6-8 octobre 1999 (sous réserve de confirmation) Verbania Pallanza (Italie)	Équipe spéciale du Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (quinzième réunion)
12-15 octobre 1999 (Allemagne)	Atelier sur les métaux lourds (suivi de l'atelier de Bad Harzburg, organisé par l'Équipe spéciale de la cartographie)
21-25 novembre 1999 Copenhague (Danemark)	Atelier sur les charges critiques pour l'acidité et l'eutrophisation : critères, concepts et indicateurs biologiques
22-25 novembre 1999 Davos (Suisse)	Atelier EMEP/OMM sur les particules fines - émissions, modélisation et mesures
Automne 1999	Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (troisième réunion)
Automne 1999	Équipe spéciale de la gestion des sous-produits contenant des métaux lourds et des POP (deuxième réunion)
1er-3 décembre 1999 Genève	Atelier OMM/EMEP (CSM-E) sur la modélisation du transport atmosphérique et des dépôts de polluants organiques persistants et de mercure

Annexe V

**BUDGET DE L'EMEP POUR 1999 FINANCÉ AU MOYEN DES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES  
 (EN DOLLARS DES ÉTATSUNIS OU ÉQUIVALENT)**

			CCC	CSME	CSMO
I.	Dépôts acides				
	Modélisation	247 500			247 500
	Mesures	440 000	440 000		
II.	Photo-oxydants				
	Modélisation	215 600			215 600
	Mesures	255 200	255 200		
III.	Métaux lourds				
	Modélisation	176 000		176 000	
	Mesures	55 000	55 000		
IV.	Polluants organiques persistants				
	Modélisation	203 500		203 500	
	Mesures	60 500	60 500		
V.	Modèles d'évaluation intégrée	66 220			66 220 <u>a/</u>
VI.	Particules fines	66 000	27 500	11 000	27 500
VII.	Base de données sur les émissions	176 000		22 000	154 000
	Total partiel	1 961 520	838 200	412 500 <u>b/</u>	710 820
VIII.	Dépenses d'appui au programme (3 %)	60 666			
	Bélarus (contribution en nature au CSME)	3 910 <u>c/</u>			
	Ukraine (contribution en nature au CSME)	14 399 <u>c/</u>			
	<b>TOTAL</b>		<b>2 040 495</b>		

La "modélisation" englobe toutes les tâches à entreprendre aux fins de cette activité, à savoir, notamment, la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données d'émission, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

Les "mesures" englobent les opérations de vérification et de stockage des données, de contrôle et d'assurance de la qualité, etc.

a/ Montant destiné à financer les services de consultants extérieurs.

b/ Plus contributions en nature escomptées du Bélarus et de l'Ukraine au CSME.

c/ Contributions calculées à partir du barème des quotes-parts pour 1999.

Annexe VI

Contributions obligatoires au budget de l'EMEP pour 1999 et 2000 calculées à partir du barème des quotes-parts au budget de l'Organisation des Nations Unies pour 1999 et 2000

Parties au Protocole EMEP	Quotepart au budget de l'ONU pour 1999	Part du budget de l'EMEP	Contributions pour 1999		Quotepart au budget de l'ONU pour 2000	Part du budget de l'EMEP	Contributions pour 2000	
	en %		en %	en %	en US\$		en %	en %
Bélarus	0,0820	0,1909	0,1916	3 910	0,0570	0,1345	0,1349	2 753
BosnieHerzégovine	0,0050	0,0116	0,0117	238	0,0050	0,0118	0,0118	241
Bulgarie	0,0190	0,0442	0,0444	906	0,0110	0,0260	0,0260	531
Canada	2,7540			volontaire	2,7320			volontaire
Croatie	0,0360	0,0838	0,0841	1 716	0,0300	0,0708	0,0710	1 449
Chypre	0,0340	0,0792	0,0794	1 621	0,0340	0,0802	0,0805	1 642
République tchèque	0,1210	0,2817	0,2827	5 769	0,1070	0,2525	0,2533	5 168
Hongrie	0,1200	0,2794	0,2804	5 721	0,1200	0,2832	0,2840	5 796
Lettonie	0,0240	0,0559	0,0561	1 144	0,0170	0,0401	0,0402	821
Liechtenstein	0,0060	0,0140	0,0140	286	0,0060	0,0142	0,0142	290
Malte	0,0140	0,0326	0,0327	667	0,0140	0,0330	0,0331	676
Norvège	0,6100	1,4202	1,4253	29 084	0,6100	1,4396	1,4438	29 460
Pologne	0,2070	0,4820	0,4837	9 869	0,1960	0,4626	0,4639	9 466
Fédération de Russie	1,4870	3,4621	3,4745	70 898	1,0770	2,5418	2,5491	52 015
Slovaquie	0,0390	0,0908	0,0911	1 859	0,0350	0,0826	0,0828	1 690
Slovénie	0,0610	0,1420	0,1425	2 908	0,0610	0,1440	0,1444	2 946
Suisse	1,2150	2,8289	2,8390	57 929	1,2150	2,8675	2,8757	58 679
Turquie	0,4400	1,0244	1,0281	20 978	0,4400	1,0384	1,0414	21 250
Ukraine	0,3020	0,7031	0,7057	14 399	0,1900	0,4484	0,4497	9 176
ÉtatsUnis	25,0000			volontaire	25,0000			volontaire
Yougoslavie	0,0340	0,0792	0,0794	1 621	0,0260	0,0614	0,0615	1 256
Autriche	0,9410	2,1909	2,1987	44 865	0,9420	2,2232	2,2296	45 495
Belgique	1,1030	2,5681	2,5773	52 589	1,1040	2,6055	2,6130	53 319
Danemark	0,6910	1,6088	1,6146	32 946	0,6920	1,6332	1,6379	33 421
Finlande	0,5420	1,2619	1,2664	25 842	0,5430	1,2815	1,2852	26 225
France	6,5400	15,2269	15,2814	311 816	6,5450	15,4465	15,4911	316 096
Allemagne	9,8080	22,8357	22,9174	467 629	9,8570	23,2630	23,3302	476 052
Grèce	0,3510	0,8172	0,8201	16 735	0,3510	0,8284	0,8308	16 952
Irlande	0,2240	0,5215	0,5234	10 680	0,2240	0,5287	0,5302	10 818
Italie	5,4320	12,6472	12,6924	258 989	5,4370	12,8316	12,8686	262 585
Luxembourg	0,0680	0,1583	0,1589	3 242	0,0680	0,1605	0,1609	3 284
PaysBas	1,6310	3,7974	3,8110	77 763	1,6320	3,8516	3,8627	78 819
Portugal	0,4170	0,9709	0,9744	19 882	0,4310	1,0172	1,0201	20 816
Espagne	2,5890	6,0279	6,0495	123 439	2,5910	6,1149	6,1325	125 135
Suède	1,0840	2,5239	2,5329	51 683	1,0790	2,5465	2,5538	52 111
RoyaumeUni	5,0900	11,8509	11,8933	242 683	5,0920	12,0174	12,0521	245 923
Communauté européenne		3,3300	3,3419	68 192		3,3300	3,3396	68 145
Total		99,6438	100,0000	2 040 500		99,7121	100,0000	2 040 500

Nonparties au Protocole EMEP	Quotepart au budget de l'ONU pour 1999	Part du budget de l'EMEP	Contributions pour 1999		Quotepart au budget de l'ONU pour 2000	Part du budget de l'EMEP	Contributions pour 2000	
	en %	en %	en %	en US\$	en %	en %	en %	en US\$
Arménie	0,0110	0,0256			0,0060	0,0142		
SaintSiège	0,0010	0,0023			0,0010	0,0024		
Islande	0,0320	0,0745			0,0320	0,0755		
Lituanie	0,0220	0,0512			0,0150	0,0354		
République de Moldova	0,0180	0,0419			0,0100	0,0236		
Roumanie	0,0670	0,1560			0,0560	0,1322		
SaintMarin	0,0020	0,0047			0,0020	0,0047		
Total (Canada et États-Unis non compris)	41,5200	100,0000			40,9610	100,0000		

*Note* : Pour l'Allemagne, la France, l'Italie et la Communauté européenne, voir ECE/EB.AIR/59, par. 62.

-----